

Rapport annuel 31.12.2022

RSE

Responsabilité
Sociétale des
Entreprises

UP+ERG

POWER SOLUTIONS EXPERTS

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DU GROUPE UPERGY	5
2	PANORAMA 2022	5
3	GOVERNANCE	6
3.1	Le fonctionnement	6
3.1.1	Organigramme juridique et périmètre de consolidation	6
3.1.2	Relations mères-filiales	7
3.1.3	Code de Gouvernement d'Entreprise	7
3.1.4	Le Conseil d'Administration au 31/12/2022	17
3.1.5	Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration	19
3.1.6	Administrateurs indépendants	19
3.1.7	Accès à l'information des Administrateurs	19
3.1.8	Règlement intérieur	20
3.1.9	Conseils d'Administration tenus en 2022	20
3.1.10	Conventions	20
3.1.11	Intérêts des dirigeants	20
3.2	Les Comités mis en place par le Conseil d'Administration	20
3.3	Rémunération des mandataires sociaux, Administrateurs et autres dirigeants	21
3.3.1	Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux	21
3.3.2	Rémunération des Administrateurs	21
3.3.3	Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social	21
3.3.4	Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social	21
3.3.5	Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social	22
3.3.6	Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social	22
3.3.7	Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux	22
4	LA DEMARCHE RSE CHEZ UPERGY	22
4.1	Gouvernance de la RSE	22
4.2	Modèle de création de valeur	23
4.3	Cartographie des parties prenantes	25
4.4	Cartographie des enjeux	25
4.4.1	Enjeux Sociaux	26
4.4.2	Enjeux Sociétaux	26
4.4.3	Enjeux Environnementaux	27
4.5	Les objectifs RSE	29
4.5.1	Assurer le bien-être des collaborateurs	29
4.5.2	Innover pour des solutions durables	30
4.5.3	Sensibiliser nos parties prenantes à la RSE	31
4.5.4	Réduire notre impact sur l'environnement	32
4.6	Management RSE	33
4.6.1	Activité UPERGY en lien avec les ODD	33
4.6.1.1	Secteur médical	33
4.6.1.2	La réparabilité des batteries	33
4.6.2	Adhésion aux 10 principes du pacte mondial des nations unis et de l'organisation internationale du travail (OIT)	33
4.6.2.1	Droits de l'Homme	33
4.6.2.2	Travail	34

4.6.2.3	Environnement.....	35
4.6.2.4	Lutte contre la corruption.....	36
4.6.3	Mécénat et dons	36
4.6.4	Dispositif d’alerte	37
4.6.5	Risques de pollution.....	37
4.6.6	Utilisation durable des ressources.....	37
4.6.7	Bilan Carbone	38
4.6.7.1	Bilan Carbone 2022 (périmètre Groupe).....	38
4.6.7.2	Evolution du Bilan carbone.....	38
4.6.8	Protection de la biodiversité.....	39
4.6.9	Périmètre de reporting.....	39
4.6.10	Indicateurs de performance et de suivi.....	40
4.6.10.1	Indicateurs sociaux	40
4.6.10.2	Indicateur sociétaux.....	42
4.6.10.3	Indicateurs environnementaux	43
5	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31/12/2022.....	45
5.1	Bilan consolidé	45
5.2	Compte de résultat consolidé.....	46
5.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé	47
5.4	Tableau des soldes intermédiaires de gestion	48
6	PRINCIPES COMPTABLES ET NOTES ANNEXES.....	49
6.1	Principes Comptables et méthodes d’évaluation	49
6.2	Permanence des méthodes	49
6.3	Faits marquants.....	49
6.4	Evènements postérieurs à la clôture.....	49
6.5	Dividendes.....	49
6.6	Périmètre de consolidation	50
6.7	Actions propres.....	51
6.8	Ecarts de conversion	51
6.9	Immobilisations incorporelles	52
6.9.1	Ecarts d’acquisition.....	52
6.9.2	Autres immobilisations incorporelles	52
6.10	Immobilisations corporelles.....	52
6.11	Immobilisations financières.....	53
6.12	Stocks	53
6.13	Clients et autres Créances.....	53
6.14	Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	53
6.15	Imposition différée	53
6.16	Engagement en matière de retraite.....	53
7	PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	55
7.1	Immobilisations incorporelles	55
7.2	Immobilisations corporelles.....	56
7.3	Immobilisations financières.....	57
7.4	Participation mise en équivalence	57
7.5	Actifs circulants.....	57
7.6	Provisions	58
7.7	Variation des capitaux propres consolidés.....	58
7.8	Passage du résultat social au résultat consolidé.....	59
7.9	Emprunts et dettes financières	59
7.10	Autres dettes et comptes de régularisation.....	60
8	PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	60
8.1	Chiffre d’affaires	60

8.2	Ventilation des effectifs et charges de personnel.....	61
8.3	Dotations aux amortissements et aux provisions.....	61
8.4	Résultat d'exploitation.....	61
8.5	Résultat financier.....	62
8.6	Résultat exceptionnel.....	62
8.7	Impôts sur les sociétés.....	62
8.8	Rémunérations des dirigeants.....	63
8.9	Engagements hors bilan.....	63
8.10	Transactions entre les parties liées.....	63
8.11	Honoraires des contrôleurs légaux.....	63
9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2022	64
10	COMPTES ANNUELS SOCIAUX UPERGY RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022	67
10.1	Actif.....	67
10.2	Passif.....	68
10.3	Compte de résultat.....	69
10.4	Annexe aux comptes sociaux.....	70
10.4.1	Faits marquants.....	70
10.4.2	Evénements post-clôture.....	70
10.4.3	Règles et méthodes comptables.....	71
10.5	Informations relatives au bilan.....	74
10.5.1	Immobilisations.....	74
10.5.2	Amortissements.....	74
10.5.3	Provisions.....	74
10.5.4	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.....	75
10.5.5	Fonds commercial.....	76
10.5.6	Produits à recevoir.....	76
10.5.7	Charges à payer.....	76
10.5.8	Composition du capital social.....	76
10.5.9	Tableau des variations des capitaux propres.....	77
10.6	Informations relatives au compte de résultat.....	77
10.6.1	Ventilation du chiffre d'affaires.....	77
10.6.2	Charges et produits exceptionnels.....	77
10.7	Autres informations.....	78
10.7.1	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt.....	78
10.7.2	Engagements financiers.....	78
10.7.3	Effectif moyen.....	79
10.7.4	Rémunération des dirigeants.....	79
10.7.5	Liste des filiales et des participations.....	79
11	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS SOCIAUX 2022	80
12	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ...	83
13	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	84
14	PROJET DE RESOLUTIONS.....	103
15	INFORMATIONS BOURSIERES.....	106
16	RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL.....	107

1 Présentation du Groupe UPERGY

Créée en 1996, le groupe UPERGY est spécialisé dans la distribution de produits consommables, indispensables et non stratégiques dans le domaine de l'énergie autonome. En 2013, le groupe a décidé de se recentrer sur son activité batterie. Déjà leader en France sur le secteur de l'énergie autonome, UPERGY compte accroître sa présence dans toute l'Europe.

UPERGY est entré en Bourse le 15 janvier 2007 et coté sur Euronext Growth.

Aujourd'hui UPERGY compte un réseau de 50 magasins 1001 Piles & Batteries en France dont 41 en franchise, tous spécialisés en BtoC, et 5 marques (Allbatteries, GBS Batteries, Hawk-Woods, Enix Power Solutions et Enix Energies) spécialisées en BtoB.



2 Panorama 2022



Chiffre d'affaires

43,9M€



Résultat net

1,43M€



Capitaux propres

13,8M€



50 Magasins



Capitalisation Boursière

17,4M€



Résultat Opérationnel
Courant

1,41M€



CA hors France

49,3%



6000m² d'entrepôt

(Corbas - 69)



Effectif

297 personnes



Dividendes

0,00€ par action



Sites dans le monde

18



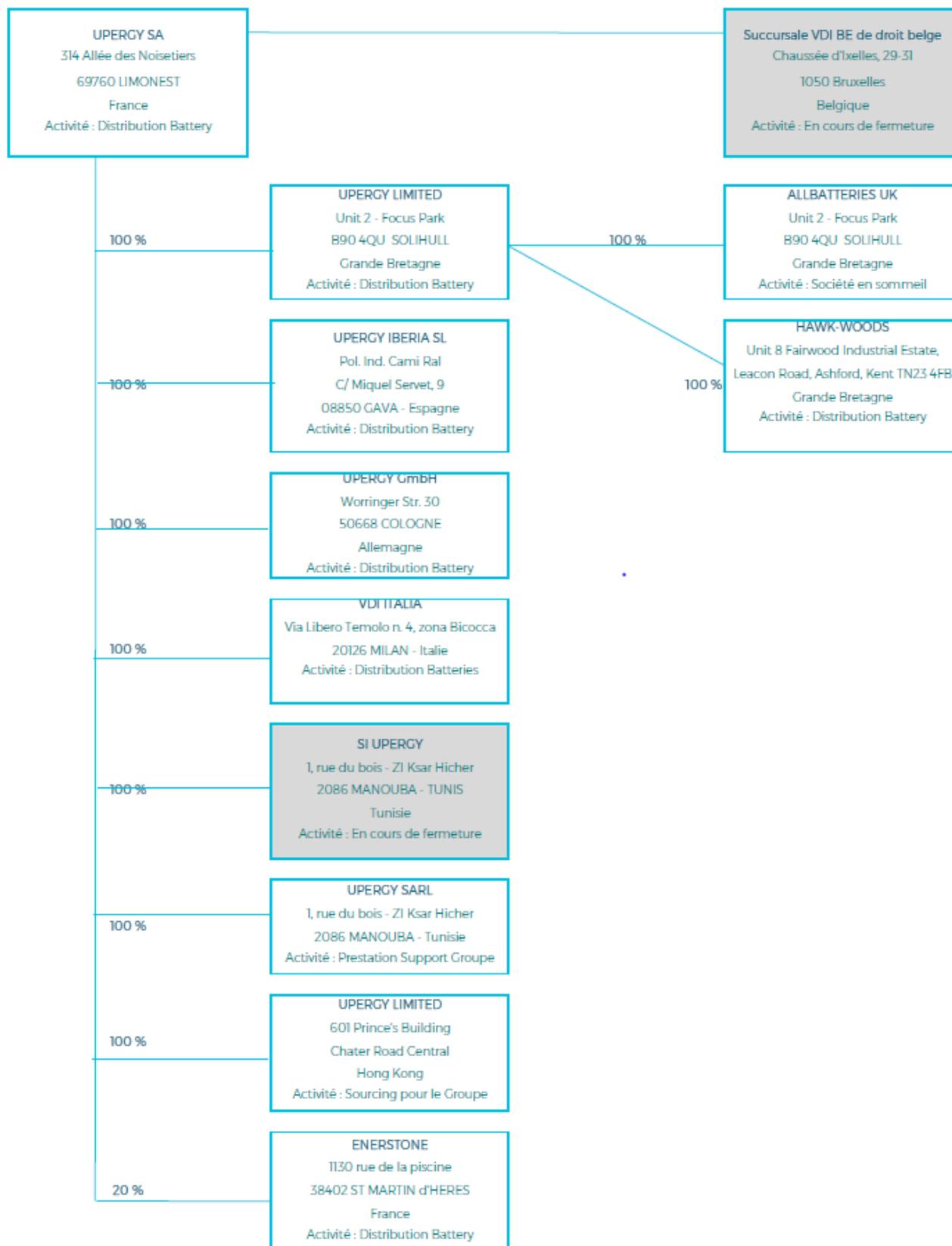
Sites e-commerce

6

3 Gouvernance

3.1 Le fonctionnement

3.1.1 Organigramme juridique et périmètre de consolidation



3.1.2 Relations mères-filiales

UPERGY SA est la holding du Groupe UPERGY. Elle facture des prestations d'animations et des prestations techniques à ses filiales et perçoit des dividendes de ses filiales.

UPERGY SA gère la trésorerie du Groupe. A ce titre, elle est amenée à facturer à ses filiales des charges financières et de même, ses filiales sont amenées à lui en facturer.

3.1.3 Code de Gouvernement d'Entreprise

Les sociétés cotées sur Euronext Growth n'ont pas l'obligation de fixer des règles complémentaires à celles prévues par la loi en matière de gouvernement d'entreprise. Cependant les sociétés cotées sur Euronext Growth peuvent se référer à un code élaboré par des organisations représentatives de manière volontaire. C'est le cas d'UPERGY S.A. qui a choisi de se référer volontairement au Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de MiddleNext disponible sur le site middenext.com.

Code de Gouvernement d'Entreprise pour les Valeurs Moyennes et Petites de MiddleNext :

<p>R 1 : Déontologie des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que chaque « membre du Conseil » observe les règles de déontologie suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ; • au moment de l'acceptation du mandat, chaque « membre du Conseil » prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ; • au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du conseil qui fixe, entre autres, le nombre minimum d'actions de la société que doit détenir chaque « membre du Conseil », sous réserve des dispositions statutaires ; • au cours du mandat, chaque « membre du Conseil » se doit d'informer le conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant,...) ou avérées (autres mandats) le concernant ; • en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, le « membre du Conseil » s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ; • chaque « membre du Conseil » respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société ; • chaque « membre du Conseil » est assidu et participe aux réunions du conseil et des comités dont il est membre ; • chaque « membre du Conseil » s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ; • chaque « membre du Conseil » respecte à l'égard des tiers une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du Conseil ; • chaque « membre du Conseil » assiste aux réunions de l'assemblée générale. <p>Il est recommandé que le « membre du Conseil », lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de deux autres mandats de « membre du Conseil » dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son groupe.</p>	<p>Les membres du Conseil respectent l'ensemble des règles de déontologie.</p>
--	---	--

<p>R 2 : Conflits d'intérêts</p>	<p>Le Conseil veille à mettre en place en son sein toutes procédures permettant la révélation et la gestion des conflits d'intérêts. Il se livre à toutes investigations raisonnables afin d'évaluer les mesures proportionnées à prendre (exposé clair des motifs, sortie de la salle des personnes concernées,...) pour assurer une prise de décision conforme à l'intérêt de l'entreprise.</p> <p>Les « membres du Conseil » s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.</p> <p>Sous réserve de l'évolution des dispositions légales, le Conseil met en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts.</p> <p>Le président est le premier « garant » de la gestion des conflits d'intérêts et, en particulier, de ceux qui le concernent personnellement.</p> <p>Pour les conventions réglementées, en fonction de la configuration et des montants en jeu, le Conseil juge de la pertinence de recourir à une expertise indépendante.</p> <p>En ce qui concerne les commissaires aux comptes, il est recommandé, que hormis les attestations ainsi que les services rendus en application de textes légaux ou réglementaires, les entreprises confient les services autres que la certification des comptes (SACC) à un cabinet différent de celui du commissaire aux comptes de l'entreprise.</p> <p>L'ensemble de ces diligences est indiqué dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2022.</p>
---	---	---

<p>R 3 : Composition du Conseil, Présence des membres indépendants</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil comporte au moins deux « membres du Conseil » indépendants.</p> <p>Cinq critères permettent de présumer l'indépendance des « membres du Conseil », qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ; • ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ; • ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif; • ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; • ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise. <p>L'indépendance est aussi un état d'esprit qui indique avant tout celui d'une personne capable d'exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre.</p> <p>L'indépendance est une manière de concevoir et d'approcher ses propres responsabilités, donc une question d'éthique personnelle et de loyauté vis-à-vis de l'entreprise et des autres « membres du Conseil ».</p> <p>C'est pourquoi il appartient au Conseil d'examiner au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. La qualité d'indépendant s'apprécie lors de la première nomination de « membre du Conseil » et chaque année au moment de la rédaction et de l'approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p> <p>Sous réserve de justifier sa position, le Conseil peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2022.</p>
---	---	---

<p>R 4 : Information des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que la société fournisse aux « membres du Conseil », en un délai suffisant, toute information nécessaire entre les réunions du Conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.</p> <p>Il est recommandé que le règlement intérieur prévoie les modalités pratiques de délivrance de cette information, tout en fixant des délais raisonnables.</p> <p>Il est également recommandé que les « membres du Conseil » évaluent eux-mêmes si l'information qui leur a été communiquée est suffisante et demandent, le cas échéant, toutes les informations complémentaires qu'ils jugeraient utiles.</p>	<p>Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission suffisamment à l'avance pour leur permettre une préparation effective des réunions.</p>
<p>R 5 : Formation des « membres du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil prévoie un plan de formation triennal (équivalent, par exemple, à 4 à 6 jours de formation par « membre du Conseil » sur la période) adapté aux spécificités de l'entreprise, destiné aux « membres du Conseil » salariés ou non. Ce plan prend en compte les équivalences acquises par l'expérience.</p> <p>Chaque année, le Conseil fait un point sur l'avancement du plan de formation et en rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Compte tenu du caractère nouveau de cette recommandation, le Conseil en a pris note et abordera le sujet dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise corrélatif aux comptes 2023.</p>
<p>R 6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités</p>	<p>Il est recommandé que la fréquence et la durée des réunions permettent un examen approfondi des thèmes abordés. Ceci implique aussi que les réunions soient préparées par tous en amont.</p> <p>Autant que faire se peut, pour des questions d'efficacité, le Conseil privilégie la présence physique. En cas d'impossibilité, l'organisation de visioconférence est préférable à l'échange téléphonique.</p> <p>La fréquence est à la discrétion de l'entreprise selon sa taille et ses caractéristiques propres, mais un minimum de 4 réunions annuelles est recommandé pour le Conseil.</p> <p>Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès-verbal résumant les débats.</p> <p>En revanche, il n'est pas pertinent de fixer a priori un minimum de réunions pour les comités spécialisés dont le rythme est laissé à leur libre appréciation. L'entreprise rend compte pour chaque comité de la fréquence de ses réunions.</p> <p>Le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit indiquer le nombre de réunions annuelles du Conseil et le taux de participation des « membres du Conseil » et précise, le cas échéant, si les « membres du Conseil » échangent hors de la présence du « dirigeant ».</p>	<p>Compte tenu de la taille de la société, le conseil se réunit 4 fois par an.</p> <p>Les réunions durent en moyenne une journée ce qui permet de consacrer le temps nécessaire aux échanges, les comités se réunissant généralement avant la tenue du Conseil.</p>

<p>R 7 : Mise en place de comités</p>	<p>Il est recommandé que chaque Conseil décide, en fonction de sa taille, de ses besoins et selon son actualité de s'organiser avec ou sans comités spécialisés ad hoc (rémunérations, nominations,...) qui seront éventuellement créés sur mesure.</p> <p>En tout état de cause c'est le Conseil qui demeure l'organe décisionnaire.</p> <p>Il est important que la présidence des comités spécialisés soit confiée à des « membres du Conseil » indépendants, sauf cas très particuliers dûment motivés.</p> <p>En ce qui concerne la mise en place du comité d'audit, le Conseil décide, conformément à la législation en vigueur, de créer un comité d'audit ou d'en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes.</p> <p>S'il se réunit en formation de comité d'audit, au moins un des membres indépendants du Conseil doit posséder des compétences particulières en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes.</p> <p>Si le Conseil décide de créer un comité des nominations et/ou des rémunérations, il ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif et est présidé par un membre indépendant.</p>	<p>La société dispose de 3 comités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comité RSE, - comité stratégique, - comité d'audit et des risques.
<p>R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur le Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)</p>	<p>Il est recommandé que chaque Conseil se dote d'un comité spécialisé en RSE.</p> <p>Ce comité, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités spécialisés.</p> <p>Par ailleurs, le Conseil est invité à réfléchir au partage de la valeur et, notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.</p> <p>Le comité RSE est présidé par un membre indépendant.</p> <p>Le comité peut se faire accompagner par des personnes qualifiées, autant que de besoin.</p>	<p>La Société a mis en place un comité RSE depuis plusieurs années.</p>

<p>R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil</p>	<p>Il est recommandé de se doter d'un règlement intérieur du Conseil comportant au moins les huit rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rôle du Conseil et, le cas échéant, opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ; • composition du Conseil/critères d'indépendance des membres ; • définition du rôle des éventuels comités spécialisés mis en place ; • devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation et procédure de suivi des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité,...) ; • fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication,...) et lorsqu'il existe des comités, en préciser les missions ; • modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) ; • règles de détermination de la rémunération des « membres du Conseil » ; • la question du plan de succession du « dirigeant » et des personnes clés. <p>Il est également recommandé que le règlement intérieur ou des extraits substantiels soient disponibles sur le site internet et, le cas échéant, explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>Le Conseil a mis en place un règlement intérieur le 30/06/2017 conforme au modèle proposé par Middenext. Ce règlement est consultable par le public via le site corporate UPERGY.</p>
<p>R 10 : Choix de chaque « membre du Conseil »</p>	<p>Il est recommandé que des informations suffisantes sur la biographie, en particulier la liste des mandats, l'expérience et la compétence apportées par chaque « membre du Conseil » soient mises en ligne sur le site internet de la société préalablement à l'assemblée générale statuant sur la nomination ou le renouvellement de son mandat.</p> <p>Ces informations sont incluses dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ou dans le rapport présentant les résolutions à l'assemblée générale.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « XVI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion 2022 et les informations sont également en ligne sur le site corporate UPERGY</p> <p>https://www.upergy.com/gouvernance/#toggle-id-2</p>

<p>R 11 : Durée des mandats des membres du Conseil</p>	<p>Il est recommandé que le Conseil veille à ce que la durée statutaire des mandats soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.</p> <p>Il est également recommandé que le renouvellement des « membres du Conseil » soit échelonné.</p> <p>La durée des mandats est clairement mentionnée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>	<p>La durée statutaire des fonctions des Administrateurs est de 4 ans, cette durée est en adéquation avec les besoins d'UPERGY.</p>
<p>R 12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat</p>	<p>Il est recommandé qu'une rémunération minimale soit attribuée, notamment aux « membres du Conseil » indépendants. La répartition des rémunérations est arrêtée par le Conseil et prend en compte, pour partie, l'assiduité des « membres du Conseil » et le temps qu'ils consacrent à leur fonction, y compris l'éventuelle présence à des comités.</p>	<p>Les Administrateurs ont une rémunération fixée par le Conseil d'Administration et versée en fonction de la présence effective aux réunions et ce, uniquement pour les Administrateurs indépendants.</p>
<p>R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil</p>	<p>Il est recommandé qu'une fois par an, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, des comités éventuels, ainsi que sur la préparation de ses travaux.</p> <p>Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.</p> <p>Le Conseil, s'il le souhaite, peut se faire accompagner par un tiers.</p> <p>Le président rend compte dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise que cette procédure a bien eu lieu.</p>	<p>Le Conseil d'Administration s'est autoévalué lors de sa séance du 1^{er} juillet 2022. En complément, des échanges de points de vue ont lieu à ce sujet entre les membres du Conseil à chaque réunion.</p>
<p>R 14 : Relation avec les « actionnaires »</p>	<p>Au-delà des dispositions légales, le Conseil porte une attention toute particulière aux votes négatifs en analysant, entre autres, comment s'est exprimée la majorité des minoritaires. Le Conseil s'interroge sur l'opportunité de faire évoluer, en vue de l'assemblée générale suivante, ce qui a pu susciter des votes négatifs et sur l'éventualité d'une communication à ce sujet.</p> <p>Le rapport sur le gouvernement d'entreprise précise que cet examen a eu lieu.</p> <p>Il est recommandé que, hors assemblée générale, des moments d'échange avec les actionnaires significatifs soient organisés de façon à instaurer les conditions d'un dialogue fécond.</p> <p>En préalable à l'assemblée générale le « dirigeant » veille à rencontrer les actionnaires significatifs qui le souhaitent tout en veillant au respect de l'égalité d'information des actionnaires.</p>	<p>Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2022, le Conseil d'Administration a réalisé un examen des votes minoritaires aux résolutions de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 24 mai 2022. Aucun actionnaire minoritaire n'a voté et n'était présent.</p>

<p>R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise</p>	<p>Il est recommandé qu'au-delà de la loi, et en tenant compte du contexte métier, le Conseil vérifie qu'une politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité est bien mise en œuvre à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise.</p> <p>Le Conseil précise dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise la politique engagée et les résultats obtenus lors de l'exercice.</p>	<p>Compte tenu du caractère nouveau de cette recommandation, le Conseil en a pris note et abordera le sujet dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise corrélatif aux comptes 2023.</p>
<p>R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux</p>	<p>Il est recommandé que le conseil d'administration, détermine le niveau de rémunération de ses dirigeants ainsi que l'information qui en est faite, conformément aux exigences légales et réglementaires en se fondant sur (i) les principes d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence et (ii) le ratio d'équité.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2022.</p> <p>Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.</p>
<p>R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »</p>	<p>Il est recommandé que le sujet de la succession soit régulièrement inscrit à l'ordre du jour du Conseil ou d'un comité spécialisé afin de vérifier que la problématique a été abordée ou que son suivi a été effectué annuellement.</p> <p>Selon les situations, notamment en cas de succession dans une entreprise familiale, il peut être opportun de changer de structure de gouvernance et de passer soit d'une structure moniste à une structure duale, et réciproquement, soit de revoir la répartition des fonctions entre président et directeur général.</p>	<p>Cette question est abordée annuellement lors d'une réunion du Conseil d'Administration.</p>
<p>R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social</p>	<p>Il est recommandé que le conseil d'administration, dans le respect de la réglementation, apprécie l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, PDG, DG, président du directoire et gérant. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise en expose les raisons de façon circonstanciée.</p>	<p>Cette question est traitée au paragraphe « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du rapport de gestion 2022.</p> <p>Le Conseil d'Administration a pu échanger sur cette question au moment de la prise de fonctions des personnes concernées.</p>

R 19 : Indemnités de départ	<p>Il est recommandé, dans le cas où une indemnité de départ a été prévue dans des conditions conformes à la loi, que son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail ou d'une indemnité de non-concurrence n'excède pas deux ans de rémunération (fixe et variable), sauf dans le cas où la rémunération du « dirigeant » est notoirement en deçà des médianes du marché (cas, en particulier, des jeunes entreprises).</p> <p>Il est également recommandé d'exclure tout versement d'indemnités de départ lié au mandat, à un dirigeant mandataire social s'il quitte à son initiative la société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe. Il convient par ailleurs d'éviter tout gonflement artificiel de sa rémunération dans la période préalable au départ.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas d'indemnité de départ).</p>
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	<p>Outre l'application des procédures d'autorisations prévues par la loi, il est recommandé que la société rende compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise des éventuels régimes de retraite supplémentaires à prestations définies qu'elle a pu mettre en place au bénéfice des mandataires dirigeants et les justifie dans une optique de transparence.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de retraite supplémentaire).</p>
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	<p><u>Conditions d'attribution :</u> Il est recommandé de ne pas concentrer à l'excès sur les dirigeants l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites. Il est également recommandé de ne pas attribuer de stock-options ou d'actions gratuites à des dirigeants mandataires sociaux à l'occasion de leur départ.</p> <p><u>Conditions d'exercice et d'attribution définitive :</u> Il est recommandé que l'exercice de tout ou partie des stock-options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de l'entreprise appréciées sur une période d'au moins 3 ans.</p>	<p>Cette recommandation n'est pas applicable à UPERGY (pas de régime de stock option ni attribution d'action gratuite).</p>
R 22 : Revue des points de vigilance	<p>Toute adoption du présent Code engage le Conseil à prendre connaissance des points de vigilance et à les revoir régulièrement. Les entreprises communiquent toute l'information nécessaire sur les points de vigilance du Code.</p>	<p>Les points de vigilance sont revus régulièrement par le Conseil d'Administration</p>

3.1.4 Le Conseil d'Administration au 31/12/2022

Le Conseil d'Administration contribue à déterminer les orientations stratégiques de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le Conseil nomme à l'Assemblée Générale les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

M. David BUFFELARD : Président-Directeur Général

Fonction au sein du Conseil : Président – 1^{ère} nomination : 2009 – Assemblée Générale de renouvellement : 2025

Détient directement et indirectement 2 583 020 actions notamment à travers la société HELER

Autres mandats au 31/12/2022 :

- Gérant de BUFFIPAR ;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Gérant et Administrateur de la société HELER ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD (HK) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Président de l'Association MIDDLENEXT ;
- Administrateur de l'Association The LYINC

M. Thierry BOUVAT : Directeur Général Délégué

Fonction au sein du Conseil : Administrateur – 1^{ère} nomination : 2009 – Assemblée Générale de renouvellement : 2025

Détient directement et indirectement 149 028 actions

Autres mandats au 31/12/2022 :

- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Administrateur de SCRELEC SA.

M. Roland TCHENIO

Fonction au sein du Conseil : Administrateur – 1^{ère} nomination : 2009 – Assemblée Générale de renouvellement : 2025

Administrateur indépendant. Détient directement 1 action.

Autres mandats au 31/12/2022 :

- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Gérant de SCI MAURYLAND ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Administrateur de l'Association Coup de Pouce.

Mme Marie CHAPALAIN

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1^{ère} nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2024

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Mme Eugénie NDIAYE

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1^{ère} nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2024

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2022 :

- Présidente de NAHUEL (S.A.S.U) ;
- Présidente de l'association LAISSER FLEURIR ;
- Membre de la commission de normalisation Responsabilité sociale / Développement durable.

Mme Hélène CAMPOURCY

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1^{ère} nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2024

Administratrice indépendante

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2022 :

- Administratrice Pacte PME ;
- Présidente de UMANTEX SAS ;
- Vice-Présidente de l'Association Comité Richelieu ;
- Présidente de l'Association Think Innov' ;
- Membre du Comité de Gouvernance externe d'innovation de rupture Naval Group ;
- Gérante SCI Laroque.

Mme Carole BUFFELARD

Fonction au sein du Conseil : Administratrice – 1^{ère} nomination : 2020 – Assemblée Générale de renouvellement : 2024

Ne détient directement aucune action.

Autres mandats au 31/12/2022 :

- Administratrice de la société HELER ;
- Gérante SARL SUCCESS.

3.1.5 Nomination et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président, personne physique. La fonction de Président cesse de plein droit au plus tard à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration suivant son quatre-vingt-dixième anniversaire. Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3.1.6 Administrateurs indépendants

UPERGY S.A. dispose de 4 Administrateurs indépendants :

- Monsieur Roland TCHENIO,
- Madame Hélène CAMPOURCY (référente RSE),
- Madame Eugénie NDIAYE (référente RSE),
- Madame Marie CHAPALAIN.

Les Administrateurs indépendants ont été choisis pour leurs connaissances, leurs capacités de jugement et leurs expériences. Ceux-ci n'entretiennent avec la société, le Groupe ou la Direction aucune relation de quelque nature que ce soit, d'affaires, familiales ou autres, qui puissent compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Il est rappelé que les critères d'indépendance que le code Middlenext énumère, et que UPERGY S.A. respecte sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil ne dispose pas d'Administrateurs élus par les salariés. Les membres désignés du Comité Social & Economique sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration.

3.1.7 Accès à l'information des Administrateurs

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres de données sur l'évolution du Groupe ainsi que sur les sujets à aborder. Les Administrateurs reçoivent périodiquement des études notamment sur le secteur et le Groupe. Par ailleurs, les Administrateurs reçoivent régulièrement de la documentation leur permettant de parfaire leur connaissance de la fonction d'administrateur et ses missions, sur la gouvernance, sur l'évolution des législations et réglementations.

3.1.8 Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a mis en place un règlement intérieur lors de sa réunion du 30 juin 2017 ; ce règlement expose les missions et compétences du Conseil, sa composition et son fonctionnement, les devoirs et la déontologie des Administrateurs, la création de comités spécifiques ou encore les règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil.

3.1.9 Conseils d'Administration tenus en 2022

Le nombre de séances du Conseil d'Administration tenues au cours de l'exercice 2022 s'est élevé à 4 : 18 mars, 1^{er} juillet, 22 septembre et 15 décembre.

Le taux de présence des Administrateurs aux Conseils d'Administration tenus en 2022 est de 98%.

Les réunions ont été consacrées d'une part, systématiquement à l'examen de l'activité de la période, des comptes consolidés et sociaux (semestriels et annuels) et au suivi du plan stratégique.

La séance du 18 mars 2022 a été principalement consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale (affectation du résultat, point sur les conventions, programme de rachat d'actions, rapports, texte des résolutions, etc...).

3.1.10 Conventions

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

3.1.11 Intérêts des dirigeants

UPERGY n'entretient aucune relation d'exploitation, n'a conclu aucun arrangement ni accord avec des sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'Administration sont mandataire social ou dirigeant à l'exception de celles faisant l'objet de conventions réglementées et faisant l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

UPERGY S.A. et ses filiales n'ont accordé aucun prêt et n'ont garanti aucune dette à des membres des organes d'administration ou à des sociétés extérieures au Groupe ayant des Administrateurs communs.

Au 31 décembre 2022, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration et les mandataires sociaux représentent directement ou indirectement 60,72 % du capital et 71,11 % des droits de vote.

3.2 Les Comités mis en place par le Conseil d'Administration

- Comité d'Audit et des risques :
 - o M. Roland TCHENIO, Président du Comité,
 - o M. David BUFFELARD.

- Comité stratégique :
 - o Mme Marie CHAPALAIN,
 - o M. Thierry BOUVAT,
 - o M. David BUFFELARD.

- Comité RSE :
 - o Mme Hélène CAMPOURCY (référente RSE)
 - o Mme Eugénie NDIAYE (référente RSE)

Ce Comité se réunit une fois par trimestre pour s'assurer que la stratégie RSE du Groupe est en phase avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du monde actuel et qu'elle assure la pérennité de l'entreprise.

- Comité Exécutif
Au cœur du dispositif de gouvernance d'UPERGY S.A., il met en œuvre la stratégie, gère les projets et assure le bon fonctionnement des activités du Groupe. Il se réunit tous les mois.

Le Comité Exécutif réunit :

- la Direction des Opérations avec M. Thierry BOUVAT qui supervise les managers logistiques & transport, informatique, qualité, achats & approvisionnements, technique et service client,
- la Direction Administrative et Financière avec M. Aristide BADO qui supervise le processus finance et contrôle interne et les sujets juridiques et administratifs,
- la Direction Commerciale et Marketing avec M. Paul-Antoine DESRUMAUX qui supervise les managers commerciaux, marketing et communication,
- M. David BUFFELARD assure la présidence du Comité Exécutif, il supervise également la direction des ressources humaines, de la communication externe et prend en charge les opérations de croissance externe du Groupe.

Ce Comité se réunit chaque mois avec pour objectif l'analyse des résultats commerciaux, le suivi et la mise en place d'axes d'amélioration dans l'organisation quotidienne des services supports et des services commerciaux.

- Comité de Direction

Le Comité Exécutif est épaulé depuis septembre 2018 par un comité de direction intégrant en plus des membres du comité exécutif, le Directeur Technique, le Directeur RSE, transformations et relations extérieures, la Directrice Marketing et Communication, le Directeur des Systèmes d'Information, la Directrice Achats et Approvisionnements, le Responsable Logistique et Transport, la Responsable pays Tunisie, la Responsable Ressources Humaines.

Ce Comité se réunit tous les mois.

3.3 Rémunération des mandataires sociaux, Administrateurs et autres dirigeants

3.3.1 Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées aux mandataires sociaux

Dirigeants, fonctions	Rémunération au titre du mandat social (en EUR)	Rémunération au titre du contrat de travail (en EUR)
David BUFFELARD, Président Directeur Général	231 285	Néant
Thierry BOUVAT, Directeur Général et membre du Conseil d'Administration	15 450	174 008

3.3.2 Rémunération des Administrateurs

Seuls les Administrateurs indépendants ont perçu une rémunération en 2022.

- Madame Hélène CAMPOURCY 6.000€
- Madame Eugénie NDIAYE (référente RSE) 6.000€
- Madame Marie CHAPALAIN 6.000€
- Monsieur Roland TCHENIO n'a pas souhaité percevoir personnellement cette rémunération et a demandé à ce que la rémunération prévue (6.000€) soit versée à l'association Coup de Pouce.

3.3.3 Options de souscription & d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

3.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque mandataire social

Néant

3.3.5 Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant

3.3.6 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Néant

3.3.7 Précisions complémentaires relatives aux rémunérations des mandataires sociaux

Il n'existe pas d'indemnités de départ.

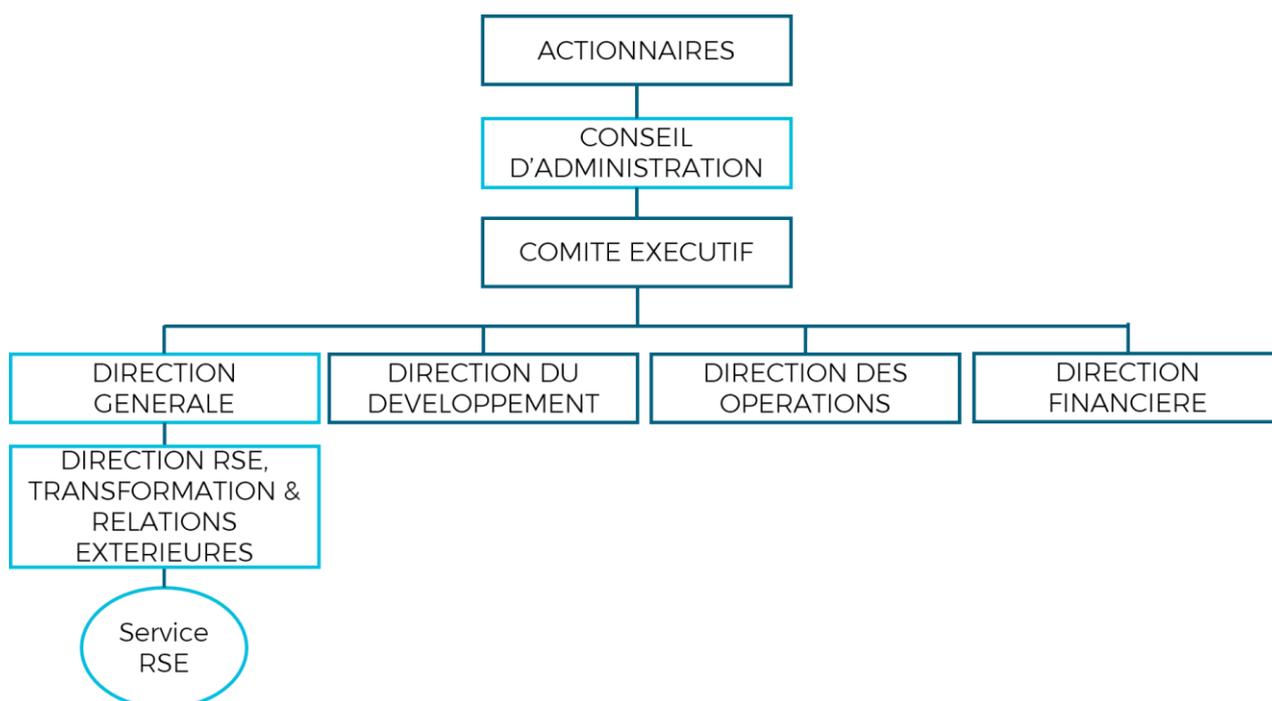
Il n'existe pas d'indemnités d'arrivée.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence, ni d'indemnités de rupture.

4 La démarche RSE chez UPERGY

4.1 Gouvernance de la RSE



Les encadrés bleu clair représentent un service lié à la RSE, soit une personne chargée de mission RSE, soit une personne occupant une autre fonction avec un pouvoir décisionnaire sur la démarche RSE.

Un poste « Directeur RSE, Transformation & Relations Extérieures », ainsi qu'un poste de « Responsable RSE » ont été créés en 2022, la décision venant du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général. La démarche RSE est donc initiée par les organes de gouvernance de l'entreprise, avec pour but de l'étendre depuis ses collaborateurs/trices vers ses parties prenantes.

Un Comité RSE a été créé en 2021 qui regroupe les Administrateurs/rices RSE, le Président Directeur Général et l'équipe RSE.

4.2 Modèle de création de valeur

Notre plan stratégique « 71-23 », établi en 2018, consistait à :

- atteindre 71M€ de Chiffre d’Affaires en 2023 en couplant croissance organique (poursuite du développement des activités BtoC et BtoB existantes) et croissance externe,
- avoir une rentabilité d’EBITDA de 9%,
- être présent dans 10 pays européens.

Compte tenu de la crise COVID-19, les objectifs suivants sont reportés à 2026 :

- atteinte d’un Chiffres de d’Affaires de 71M€,
- présence dans 10 pays européens (UPERGY est actuellement présent dans 5 pays).

2 sociétés ont été acquises en 2019 et 2021.

En 2022, UPERGY a également fait le choix d’ajouter un volet RSE à son plan stratégique en ajoutant dans ses objectifs celui de devenir leader dans son domaine d’activité en matière de RSE.

RESSOURCES :

Humaines et sociales :

- **297** Collaborateurs/trices
- **39 ans** de moyenne d'âge
- Charte éthique

Industrielle et commerciale :

- **6000m²** de surfaces logistiques
- **4** ateliers
- **50** magasins
- **6** sites de e-commerce
- **18** sites dans le monde
- Certifications **ISO 9001 & ISO 13485**



CREATION DE VALEUR :

Humaines et sociales :

- **51%** de femmes dans l'entreprise, dont **41,5%** sont cadres
- **91%** de CDI
- **8,1/10** indice de bien-être au travail

Financières :

- **43.9M€** CA
- **-1.2%** en 1an
- **+1.19M€** EBIT
- **0€** dividende



Financières :

- **13.8M€** Capitaux propres
- **3,8€** Cours moyen en bourse
- **24.6%** flottant

Sociétales :

- Certification **ISO 20400**
- **190** Fournisseurs de rang 1 européens
- **17** partenariats associatifs et réseaux

Environnementales :

- Certification **ISO 14001**
- **2** référent(e)s RSE au Conseil d'Administration
- **1** service RSE

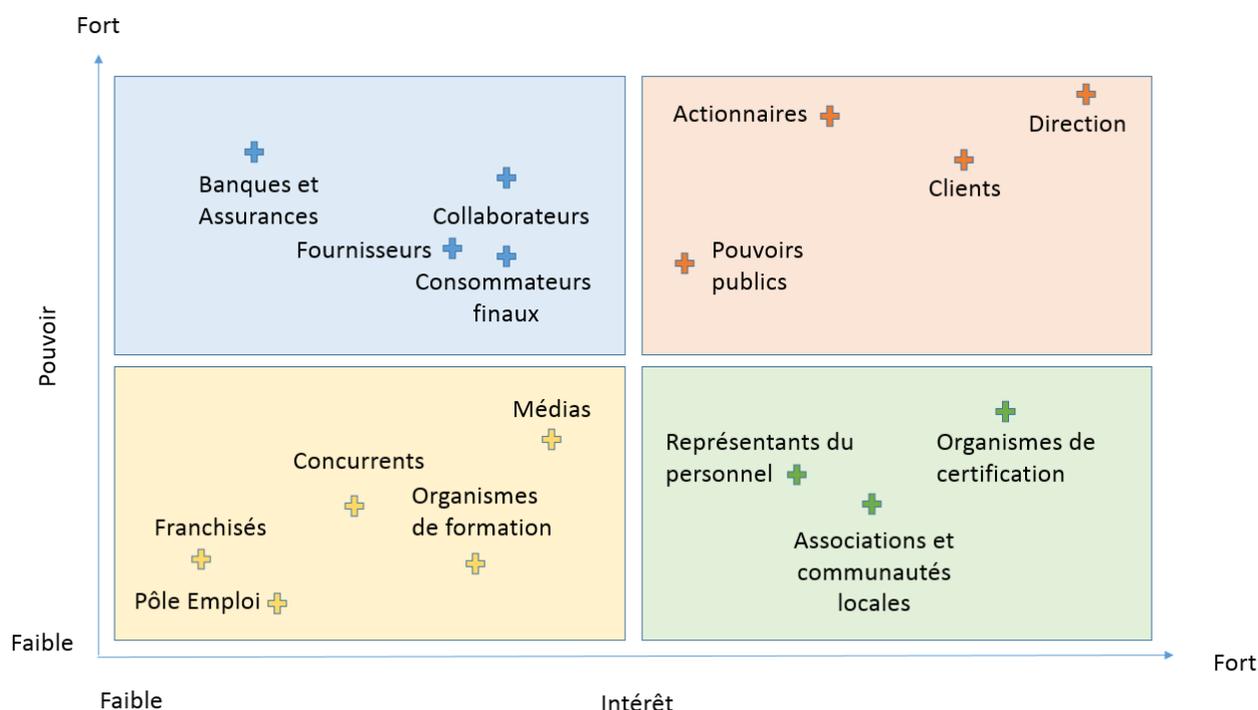
Sociétales :

- **7250€** mécénat et dons

Environnementales :

- **15.754t CO₂e** : Bilan Carbone dont 83% des émissions proviennent de l'achat de produits et 10% du transport marchandises
- **829.651€** : montant total de la contribution versée pour l'environnement
- **85.9 T** piles et accumulateurs collectés

4.3 Cartographie des parties prenantes



La cartographie des parties prenantes a été revue en 2022. Les différentes parties prenantes d'UPERGY ont été classées en fonction de leur intérêt pour la démarche RSE du groupe ainsi que du pouvoir qu'elles possèdent pour orienter la démarche.

Le classement des parties prenantes en 4 catégories (rouge, bleue, vert, jaune) permet à UPERGY d'apporter un niveau d'engagement correspondant aux attentes des parties prenantes. Ainsi, les acteurs de la catégorie rouge sont des acteurs clés de la démarche RSE, il est donc important de les engager régulièrement.

Les acteurs de la catégorie bleue doivent être satisfaits de la démarche, et UPERGY doit donc communiquer les avancées régulièrement auprès d'eux et prendre en compte leurs attentes dans la construction de la stratégie RSE. Les acteurs de la catégorie verte sont des parties prenantes qui possèdent une expertise et qu'il est pertinent de consulter sur leur domaine d'intérêt afin de collaborer. Dernièrement, les acteurs de la catégorie jaune doivent être informés de manière générale sur les activités d'UPERGY.

4.4 Cartographie des enjeux

UPERGY a défini plusieurs enjeux RSE pour la société et ses parties prenantes, classés dans trois thèmes : social, sociétal et environnemental.

4.4.1 Enjeux Sociaux

Actions associées	ODD concernés
SECURITE	
Réduire les accidents du travail	8.8 Droits et Sécurité au travail
DIVERSITE	
Développer la parité Homme/Femme	5.1 Fin à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
Développer des postes pour les personnes en situation de handicap	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances 10.4 Politiques salariale et de protection sociale
Eliminer toute forme de discrimination dans l'entreprise	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances
BIEN-ETRE AU TRAVAIL	
Accroître l'effort de l'entreprise en formation	4.4 Compétences et accès à l'emploi
Veiller à la qualité de la relation de chaque collaborateur avec son manager	16.7 Prise de décision inclusive
Veiller à la bonne intégration des nouveaux collaborateurs	4.5 Egalité des chances
Faciliter la conciliation entre vie professionnelle et personnelle	3.8 Couverture sanitaire universelle
Réduire l'absentéisme	8.8 Droits et Sécurité au travail
Améliorer la communication interne	16.7 Prise de décision inclusive

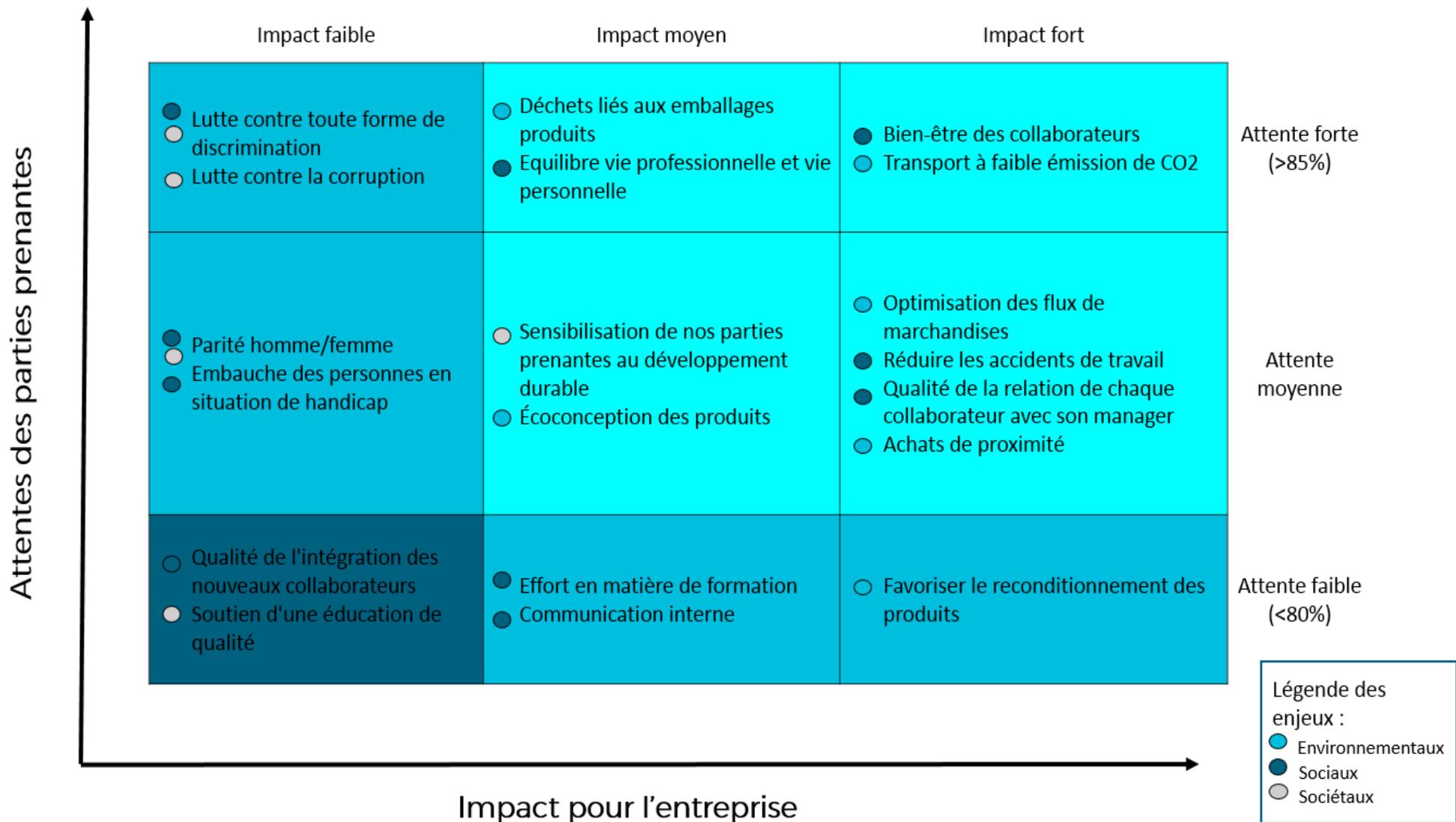
4.4.2 Enjeux Sociétaux

Actions associées	ODD concernés
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
Généraliser l'implication des collaborateurs aux règles applicables	16.5 Corruption
EGALITE DES CHANCES	
Education de qualité	4.2 Education préscolaire de qualité 4.6 Que tous sachent lire, écrire et compter
Lutte contre toute forme de discrimination	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances
GOVERNANCE	
Egalité Homme/Femme	5.1 Mettre fin à toute forme de discrimination envers les femmes 5.5 Egalité aux fonctions directions
SENSIBILIER LES PARTIES PRENANTES	
Sensibiliser nos fournisseurs sur les problématiques de développement durable	12.8 Connaissances sur le développement durable 13.3 Former aux changements climatiques
Sensibiliser nos clients sur les problématiques de développement durable	

4.4.3 Enjeux Environnementaux

Actions associées	ODD concernés
ACHATS RESPONSABLES	
Privilégier les achats de proximité	12.7 Promouvoir des pratiques durables
Privilégier les transports à faible émission de CO ₂	
Réduire les emballages des produits	12.5 Réduire la production de déchets
Optimiser les flux de marchandise de et vers les parties prenantes	12.7 Promouvoir des pratiques durables
PRODUITS ET SERVICES	
Privilégier l'écoconception	12.5 Réduire la production de déchets
Favoriser le reconditionnement des produits	12.2 Gestion et utilisation durable des ressources naturelles
Réduire les déchets liés aux emballages produits	12.5 Réduire la production de déchets
SENSIBILIER LES PARTIES PRENANTES	
Sensibiliser nos fournisseurs sur les problématiques de développement durable	12.8 Connaissances sur le développement durable 13.3 Former aux changements climatiques
Sensibiliser nos clients sur les problématiques de développement durable	

UPERGY classe ses enjeux suivant leur impact sur l'entreprise en fonction des attentes des parties prenantes. Sur la cartographie de la page suivante, les attentes des parties prenantes ont été définies au travers d'enquêtes auprès des collaborateurs, des clients professionnels ainsi que des fournisseurs.



4.5 Les objectifs RSE

De ces enjeux découlent 4 objectifs stratégiques RSE représentés aussi dans la politique RSE.

4.5.1 Assurer le bien-être des collaborateurs

Cet objectif social regroupe les enjeux de sécurité, de diversité et de bien-être au travail. UPERGY souhaite faire en sorte que ses collaborateurs se sentent bien au travail, qu'ils arrivent à gérer leur vie professionnelle en harmonie avec leur vie personnelle et éviter les accidents physiques comme psychologiques.

Cet objectif est en lien avec les 5 objectifs du développement durable suivants :



Acquis :

- Indicateur bien-être dans l'entreprise avec l'entretien annuel.
- Le Groupe suit une Charte managériale depuis 2018, définissant les grands principes managériaux permettant d'encadrer les pratiques internes
- Depuis 2019 le Groupe est signataire d'un accord en faveur des travailleurs handicapés : « Accord d'entreprise relatif au développement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ».
- Charte Ethique
- Charte Diversité
- Charte LGBT+
- Protocole de lutte contre le harcèlement
- Mise à jour de la procédure d'alerte pour les violations de la charte éthique et du code de conduite
- Charte Télétravail
- Formation Ergonomie, Gestes et Postures

Réalisé en 2022 :

- Certification ISO 45001 pour la Santé et Sécurité au Travail sur le site de Corbas
- Démarche Santé et Sécurité au Travail déployé sur l'ensemble du groupe

En cours :

- Animation d'un réseau de facilitateurs RSE basé sur le volontariat
- Organisation de l'analyse et de l'exploitation des résultats des questions liées à la QVT présentes dans les entretiens annuels.

A venir :

- Benchmark des outils et méthode pour la mise en place d'une démarche d'amélioration continue concernant la Qualité de Vie au Travail
- Démarche de lecture et d'analyse des résultats des entretiens individuels de manière globale pour identifier les axes de progrès majeurs

4.5.2 Innover pour des solutions durables

Cet objectif regroupe les enjeux de réduction des émissions de CO₂ liées aux transports et aux produits, et de collaboration et de sensibilisation des parties prenantes. L'innovation et le progrès technologique ont une importance capitale dans la recherche de solutions durables aux défis économiques et environnementaux. UPERGY est impliquée dans l'innovation énergétique. En effet, le groupe souhaite minimiser son impact carbone en innovant dans l'assemblage des piles et batteries pour tendre vers une fabrication la plus écoresponsable possible.

Cet objectif est en lien avec 2 objectifs du développement durable.



Acquis :

- Développement d'un BMS (Battery Management System) actif en partenariat avec la société ENERSTONE afin de prolonger la durée de vie des batteries.
- Participation au cluster CARA MAD (pour la mobilité active et durable)
- Partenariat avec SCRELEC pour la collecte et le recyclage des batteries
- Service de reconditionnement de batteries dans le réseau de magasins 1001 Piles Batteries.
- Séparateur en plastique remplacé par du papier absorbant pour éviter la rouille lors du transport

Réalisé en 2022 :

- Labellisation ISO 20400 pour les Achats Responsables

En cours :

- Intégration de l'écoconception dans la procédure de conception des batteries et des emballages

A venir :

- Intégrer les notions d'économie circulaire et d'économie de la fonctionnalité dans le business model de l'entreprise

4.5.3 Sensibiliser nos parties prenantes à la RSE

Cet objectif sociétal regroupe les enjeux de lutte contre la corruption, d'égalité des chances et de gouvernance. Que ce soient nos fournisseurs, nos clients, ou les communautés locales, UPERGY souhaite engager les parties prenantes dans sa démarche. Ce sont principalement des actions de communication externe ou par des questionnaires à nos fournisseurs qui permettront de communiquer et avoir des retours des parties prenantes.

Cet objectif est en lien avec 6 objectifs du développement durable.



Acquis :

- Mise en place de bacs de recyclage de piles et de batteries dans les magasins 1001 Piles Batteries et chez nos clients professionnels.
- RSE News (Communication interne)
- Evaluation des fournisseurs par un questionnaire annuel, avec dernièrement une évolution sur les questions RSE.
- Participation au Challenge Mobilité de la région Auvergne Rhône Alpes
- Questionnaires RSE aux parties prenantes (collaborateurs, clients BtoB, fournisseurs) pour la priorisation des enjeux
- Communication sur les objectifs de Développement Durable

Réalisé en 2022 :

- Fresque du Climat en Comité de Direction
- Sensibilisation des collaborateurs à la RSE pour la mise en place d'objectifs RSE individuels
- Sensibilisation sur le prix interne du carbone au Codir
- Challenge Mobilité 2022

En cours :

- Révision de la communication RSE sur l'ensemble des sites web
- Déploiement et pilotage des objectifs RSE individuels
- Définition du rôle dans l'entreprise des Facilitateurs RSE

A venir :

- Fresque du Climat auprès de 100% des salariés
- Déploiement des actions définies dans le cadre de la stratégie RSE

4.5.4 Réduire notre impact sur l'environnement

Cet objectif environnemental regroupe les enjeux de réduction des émissions de CO₂ liées au transport des produits et services et également la sensibilisation des parties prenantes. L'activité de la société engendrant beaucoup de transports internationaux et nationaux, les actions sont centrées sur les achats responsables et la logistique. En parallèle, notre équipe marketing travaille sur la réduction des emballages produits pour diminuer la production de déchets.

Cet objectif est en lien avec 2 objectifs du développement durable.



Acquis :

- Politique zéro papier dans les locaux d'UPERGY.
- Intégration du cluster CARA MAD (pour la mobilité active et durable)
- Mise en place de bacs de recyclage de piles et batteries dans les magasins 1001 Piles et Batteries et chez nos clients professionnels
- Collecte des déchets industriels sur tous les sites pour revalorisation et recyclage
- Communication pour réduire la pollution numérique
- Relamping LED de l'éclairage du centre logistique

Réalisé en 2022 :

- Bilan Carbone 2022 avec prise en compte du scope 3 dans sa globalité (15 7545tCO₂e vs 2520 tCO₂e en 2021)
- Mise en place d'objectifs RSE individuels
- Challenge Mobilité 2022
- Installation de bornes de recharge électriques sur nos principaux sites mises à disposition des collaborateurs
- Passage de la flotte de véhicules d'entreprise en véhicules hybrides (7 véhicules hybrides sur 9)

En cours :

- Réduction de l'impact carbone au travers de la démarche Achats Responsables
- Démarche de labellisation ISO 26000
- Stratégie biodiversité et carbone selon les 3 axes « Mesurer, Réduire, Compenser »
- Appel d'offre avec critères RSE sur l'ensemble de nos fournisseurs d'énergie
- Plan d'optimisation de la gestion des déchets

A venir :

- Mise en œuvre de travaux pour rendre autonomes en énergie nos bâtiments principaux (réduction de consommation et autoproduction partielle d'énergie)
- Plan Mobilité
- Démarche de Numérique Responsable avec des investissements au niveau de l'infrastructure réseau

4.6 Management RSE

4.6.1 Activité UPERGY en lien avec les ODD

4.6.1.1 Secteur médical

UPERGY a une partie de sa clientèle dans le secteur médical, le but est de vendre et de créer des batteries permettant une autonomie des appareils électriques. Cela permet de faciliter la mobilité des patients, la durabilité des appareils et leur efficacité.



9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays

4.6.1.2 La réparabilité des batteries

Par son réseau de magasins 1001 Piles Batteries, et par ses experts, UPERGY peut diagnostiquer l'état des piles et batteries en vue de les réparer dans ses magasins ou ses ateliers, permettant ainsi une seconde vie des appareils électriques.



13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.



12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

4.6.2 Adhésion aux 10 principes du pacte mondial des nations unies et de l'organisation internationale du travail (OIT)

Ces principes directeurs internes reposent sur le respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations Unies contre la subornation.

4.6.2.1 Droits de l'Homme

4.6.2.1.1 Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme proclamés internationalement

UPERGY s'engage à respecter les exigences légales et réglementaires dans tous les pays où le groupe opère. Une des actions d'UPERGY issue de la stratégie RSE est la révision de la Charte Ethique pour couvrir de manière plus exhaustive les sujets liés à l'éthique. Cet engagement s'appuie sur l'ODD 16 (Paix, Justice & Institutions efficaces).

4.6.2.1.2 S'assurer que l'entreprise n'est pas complice d'atteintes aux droits humains

UPERGY met en œuvre une stratégie de prévention des risques et de promotion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre de la certification ISO 45 001 portant sur le système de management intégré de la santé et de la sécurité. Cet engagement s'intègre dans l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être).

Afin de s'assurer que sa chaîne de valeur n'est pas impliquée dans des situations de violation des droits humains, UPERGY a mis en place une démarche de diligence raisonnable envers ses fournisseurs notamment avec la mise en place de la certification ISO 20 400 en lien avec les achats responsables. Cette action s'inscrit également dans le cadre de l'ODD 12 (Consommation et Production responsable).

4.6.2.2 Travail

4.6.2.2.1 Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective

UPERGY respecte les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et s'engage à respecter la liberté d'association et le droit de négociation collective, qui sont des obligations légales dans les pays où le groupe opère. Dans ce cadre, un Comité Social & Economique (CSE) est mis en place en France ainsi qu'une Commission Consultative d'Entreprise en Tunisie (CCE).

Un Comité RSE a été créé au sein du Conseil d'Administration d'UPERGY afin de considérer toutes les questions liées à la RSE.

4.6.2.2.2 Elimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire

L'interdiction du travail obligatoire et forcé est une exigence légale dans les pays où UPERGY est présent. Les situations de temps partiel existantes ont été choisies par les collaborateurs dans une logique d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail et ne sont en aucun cas des situations subies par les collaborateurs.

4.6.2.2.3 Abolition effective du travail des enfants

Le travail des enfants est interdit par la loi dans les pays où UPERGY est présent, le groupe est donc en conformité avec cette exigence éthique et réglementaire.

La mise en place et l'utilisation de la certification ISO 20400 liée aux Achats Responsables va permettre de mettre en place une diligence raisonnable et de s'assurer que les fournisseurs ne sont pas impliqués dans le travail d'enfants.

4.6.2.2.4 Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

UPERGY intègre le principe d'égalité professionnelle dans sa stratégie RSE. Veiller à la parité entre les sexes est un point d'attention historique, l'effectif global du groupe étant équilibré entre les hommes et les femmes. Depuis 2020 l'engagement est de maintenir cette parité. L'index d'égalité professionnelle d'UPERGY en 2022 est de 88/100.

UPERGY s'engage également dans une politique de diversité, d'égalité et d'inclusion de tous les profils. Le Groupe est signataire depuis 2019 d'un accord en faveur des travailleurs handicapés nommé « Accord d'entreprise relatif au développement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap » et essaye à travers ses recrutements de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap, des seniors ainsi que des jeunes.

Ces engagements s'inscrivent dans les ODD 5 (Egalité entre les sexes) et ODD 10 (Inégalités réduites).

4.6.2.3 Environnement

4.6.2.3.1 Les entreprises doivent soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux

Dans une logique d'anticipation, la stratégie RSE d'UPERGY prend en compte les risques climatiques auxquels le Groupe est ou va être confronté. UPERGY réalise également chaque année son Bilan Carbone pour estimer l'impact du Groupe et ses principaux postes d'émissions. Ces deux axes permettent de mettre en place des actions afin de s'adapter aux défis environnementaux tout en réduisant notre participation à ceux-ci. Cette démarche se rapproche de l'ODD 13 (Lutte contre le changement climatique).

Par exemple, un des engagements de la stratégie RSE d'UPERGY est de viser l'autosuffisance de ses bâtiments en termes d'énergie. Cet engagement illustre les deux axes précédemment identifiés, l'adaptation au risque de pénurie énergétique et la réduction de la consommation. Cet engagement quant à lui lié à l'ODD 7 (Energie propre et d'un coût abordable).

4.6.2.3.2 Entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

La stratégie environnementale d'UPERGY est centrée sur la mesure et sur la réduction de l'empreinte carbone et de l'impact sur la biodiversité en proportion du volume d'activité. La quasi-totalité des émissions carbone sont directement liées aux produits que nous achetons et commercialisons pris en compte dans le scope 3 intégré dans notre bilan carbone réalisé sur l'exercice 2022. Cette démarche s'appuie sur une logique en triptyque : Mesurer, Réduire, Compenser. Le Bilan Carbone réalisé chaque année permet à UPERGY de mesurer son empreinte carbone et de mettre en place des actions de réduction et enfin de compensation.

Dans le cadre de ses activités et via ses clients, UPERGY contribue à la production de déchets dangereux pour l'environnement, tels que les piles, les batteries et divers types de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Conscient de cet aspect environnemental, UPERGY propose à ses clients des solutions de collecte adaptées.

UPERGY a choisi d'adhérer à des Eco-organismes agréés afin d'assurer une gestion optimale des déchets produits par ses clients, tout en répondant aux exigences légales en matière de collecte et de recyclage.

Ces éco-organismes sont les suivants :

- France : Screlec, Paprec Recyclage, Corepile, Groupe Chimirec, Leko, Recylex
- Angleterre : Valpak
- Espagne : GTRAE, Reinicia
- Tunisie : Chokri Nour
- Allemagne : Öcorocel
- Italie : Ecor'It

Afin d'assurer des conditions de stockage sécuritaires et adaptées pour chaque typologie de déchets, les filières de tri ont été revisitées et réorganisées.

	Année 2022
Déchets piles et batteries	85.921 kg

De plus, les consignes de sécurité en termes de manipulation et d'entreposage des déchets ont été renforcées et le personnel sensibilisé.

UPERGY a pris une participation dans l'organisme SCRELEC en 2017, et Thierry BOUVAT, Directeur Général de la société, est entré au Conseil d'Administration de SCRELEC.

SCRELEC est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics dont la double mission est de prendre en charge les piles et les petites batteries usagées, et de sensibiliser les citoyens à la collecte sélective de ces déchets.

UPERGY S.A. a également maintenu sa filière de traitement des déchets Lithium depuis 2017 ; ces déchets n'étant pas pris en charge précédemment par les partenaires de recyclage.

D'autres actions ont été mises en place pour réduire l'empreinte sur l'environnement :

- En 2022, UPERGY a poursuivi son programme de dématérialisation des factures clients et prévoit pour 2023 de dématérialiser l'ensemble du processus achat des clients à travers un système de « punch-out ». Ce système permettra non seulement de dématérialiser les factures, mais également les commandes, ce qui réduit l'envoi de mail.
- Un suivi des transporteurs en termes de bilan carbone a aussi été initié, ceci afin de connaître quantité moyenne de CO₂ émise par colis et par palette en fonction des destinations et du type de flux.
- Le respect de l'environnement constitue un enjeu essentiel pour UPERGY qui est certifié ISO 14001 depuis 2011 sur ses 5 principaux sites en France, Angleterre et Espagne.

4.6.2.3.3 Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Un axe de la stratégie RSE d'UPERGY est de travailler à la conception de batteries utilisant des produits innovants tout en intégrant des critères de conception basés sur des indicateurs RSE. L'objectif est ici d'appréhender l'impact de chaque technologie sur l'environnement et de l'améliorer au fil du temps. Cette démarche s'inscrit dans l'ODD 9 (Industrie, Innovation et Infrastructure).

UPERGY s'est également donné un objectif en termes de diffusion de l'information concernant les technologies utilisées dans ses produits auprès des consommateurs et de ses autres parties prenantes. L'évaluation de l'empreinte carbone des produits permettra ainsi de développer une offre basée sur la performance énergétique et environnementale. Un travail est également mené pour réduire les emballages et les suremballages utilisés pour le transport des produits, notamment le plastique. Ainsi les critères environnementaux liés aux produits constitueront une information disponible pour le consommateur qui pourra les considérer dans ses choix de consommation.

A travers la démarche d'achats responsables initiée en 2022 avec la certification ISO 20400, UPERGY a également la volonté de faire participer sa chaîne d'approvisionnement à cette démarche de transparence et d'amélioration continue. Ces actions entreprises par UPERGY s'inscrivent dans le cadre de l'ODD 12 (Consommation et Production responsables).

4.6.2.4 Lutte contre la corruption

UPERGY veille à s'opposer à la corruption sous toutes ses formes. Depuis 2017, la Société respecte le code de conduite défini par la loi SAPIN II. Le Groupe possède un Code de Conduite Anti-Corruption partagé à chaque collaborateur à son arrivée. Ce guide définit la corruption et ses déclinaisons, les principes et règles à suivre pour chaque situation, la méthode à suivre pour reporter un cas et les sanctions encourues.

UPERGY est également conforme à la législation Anglaise qui applique le « UK Bribery Act ».

La lutte contre la corruption et l'adoption de pratiques éthiques est un engagement pris par UPERGY qui figure dans sa stratégie RSE 2023-2025. Cet engagement répond également à l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces).

4.6.3 Mécénat et dons

UPERGY est mécène de l'association Coup de Pouce depuis de nombreuses années. Depuis 20 ans, l'association Coup de Pouce agit en partenariat avec les villes et l'Education Nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou son contexte familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire et de devenir un citoyen responsable.

Le Groupe participe également au respect du patrimoine culturel en soutenant la Fondation Fourvière et participe à la réduction de la faim dans le monde et à une éducation de qualité à travers le soutien à l'association Terre Citoyenne et Solidaire qui intervient au Togo dans la construction de puits d'eau potable et d'écoles.

4.6.4 Dispositif d'alerte

Un dispositif d'alerte est disponible sur le site <https://www.upergy.com/ethique-et-anticorruption/> pour alerter l'entreprise de toute violation de la charte éthique ou du code de conduite. Il est également possible de contacter le comité éthique ou comité anticorruption (composé des responsables RSE, QHSE, RH et du Président Directeur Général) aux adresses mails suivantes :

- lanceurdalerte@upergy.com
- anticorruption@upergy.com

En 2022, aucune alerte n'a été reçue. Deux communications sur le dispositif de lanceur d'alerte ont été faites pendant l'année. La communication sur ce dispositif est également incluse dans la formation anti-corruption.

4.6.5 Risques de pollution

Les activités directes de la société ne représentent pas de risques environnementaux forts, ni de pollutions majeures (rejets dans l'eau, l'air, le sol, nuisances sonores, utilisation des sols, etc.). Seuls les produits qui sont distribués peuvent avoir un impact environnemental lors de leur fin de vie pour cette raison UPERGY S.A. a mis en place une politique de gestion des déchets formalisées par des points de collecte et des partenariats avec les éco-organismes.

4.6.6 Utilisation durable des ressources

UPERGY exerce une activité d'assemblage industriel. Son utilisation de ressources se limite donc aux produits utilisés pour l'activité d'assemblage, aux emballages utilisés pour le transport et aux consommables de bureau et aux ressources utilisées de manière mutualisée pour faire fonctionner les bâtiments qu'occupent ses bureaux.

L'activité d'UPERGY ne nécessite pas l'achat de matières premières mais le groupe tient à mener des actions sur les ressources achetées :

- **Calage et conditionnement**
Nos équipes recherchent continuellement des solutions afin de réduire l'impact environnemental des dispositifs d'emballage et de calage, tout en assurant une protection optimale des produits lors de leur transport.
Dans ce cadre, des techniques d'emballage respectueuses de l'environnement ont été expérimentées depuis 2013 et notamment le système de calage en papier froissé 100% recyclé et labellisé « Blauer Engel ».
Cette méthode d'emballage écoresponsable assure un maintien et une protection satisfaisante des produits, et le papier est facilement recyclable par le client.
Une autre méthode utilisée également est la sache en bioplastique à base d'amidon de maïs qui est ensuite gonflé à l'air.
Les cartons non-réutilisables sont déchiquetés grâce à une machine pour servir ensuite de calage pour l'expédition.
- **Papier**
Depuis 2013, la consommation de ramettes papier est suivie à l'aide d'indicateurs pour les quatre sites entrant dans le périmètre de la certification environnementale.
Depuis plusieurs années nos catalogues produits sont édités exclusivement sous format dématérialisé et non plus sous format papier.
La configuration des imprimantes afin d'imprimer systématiquement en recto verso ou l'utilisation des papiers en brouillon.
Le personnel est également sensibilisé sur le sujet et par la politique « 0 papier » vers laquelle le groupe souhaite tendre.
- **Consommation d'énergie**
La consommation directe d'énergie d'UPERGY est celle de ses bâtiments pour les différents besoins que sont le chauffage, la climatisation, la ventilation, l'éclairage et les équipements de bureautique.

4.6.7 Bilan Carbone

4.6.7.1 Bilan Carbone 2022 (périmètre Groupe)

Catégories	Emissions, t CO2e
Achat de produits	13 104
Fret	1 574
Déplacements	313
Energie	201
Achats de services	200
Immobilisation	184
Autres	256
Total	15 832

Le bilan carbone 2022 d'UPERGY a été réalisé en collaboration avec la plateforme Greenly. L'utilisation de cette plateforme a permis de préciser les postes d'émissions et les quantités de GES émises et également de prendre en compte pour la première fois le Scope 3 dans sa globalité (hors utilisation des produits vendus), ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Le bilan carbone 2022 d'UPERGY s'élève à 15 832 tCO₂e. Le scope 3 représente 98% du bilan carbone d'UPERGY et les premiers postes d'émissions sont les achats de produits (13 104 tCO₂e), le fret (1 574 tCO₂e) et les déplacements (313 tCO₂e).

4.6.7.2 Evolution du Bilan carbone

	2022	2021	2020
Catégories	Emissions, t CO2e	Emissions, t CO2e	Emissions, t CO2e
Achat de produits	13 104	490	177
Fret	1 574	869	2 206
Déplacements	313	181	140
Energie	201	231	109
Achats de services	200	/	/
Immobilisation	184	499	355
Autres	256	250	39
Total	15 832	2 520	3 027

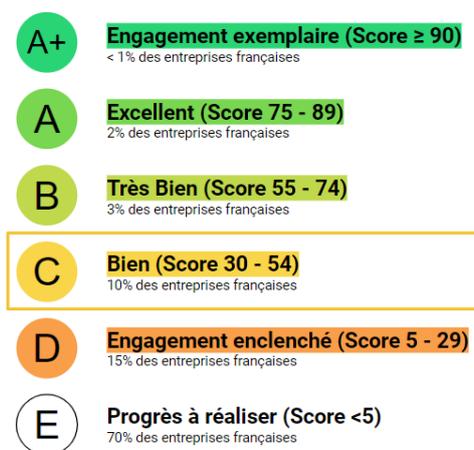
	2022	2021	2020
Scope	t CO2e	t CO2e	t CO2e
Scope 1	150	0	0
Scope 2	185	231	109
Scope 3	15 497	2 289	2 918
Total	15 832	2 520	3 027

Le calcul du bilan carbone 2022 par Greenly a été effectué à partir de données physiques (poids*quantité*empreinte carbone) en ce qui concerne notamment l'achat de piles et de batteries couplé

à des données financières sur d'autres postes d'émissions. La prise en compte de ces deux types de données a permis d'obtenir une vision globale et la plus exhaustive possible de l'empreinte carbone d'UPERGY. Les différences notables entre le bilan carbone 2022 et ceux des années précédentes s'expliquent par trois raisons :

- Les bilans carbone de 2021 et 2020 n'ont été calculés qu'à partir des données physiques disponibles, et n'ont pas été complétés par des données financières ;
- Un travail a été effectué en 2022 pour évaluer plus précisément l'empreinte carbone des piles et des batteries achetées ;
- Le scope 3 a été considéré dans son entièreté en 2022 (hors utilisation des produits vendus), ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

Les résultats du Bilan Carbone 2022 place UPERGY dans la Catégorie C du Score Climat Greenly qui classifie l'engagement des entreprises envers le changement climatique.



4.6.8 Protection de la biodiversité

Une étude interne a été menée en 2022 afin de comprendre comment UPERGY pouvait prendre en compte la notion de protection de la biodiversité dans ses activités. Dans le but d'avoir un réel impact sur la biodiversité, il est nécessaire d'intégrer les actions en sa faveur dans la stratégie globale de l'entreprise. Afin de gagner en maturité sur le sujet, il a été recommandé dans un premier temps d'axer les efforts sur la décarbonation des activités d'UPERGY. En réalisant notre bilan carbone et en mettant en place notre plan d'actions pour éviter, réduire et compenser nos émissions de gaz à effet de serre, nous voulons réduire la pression exercée sur la biodiversité.

4.6.9 Périmètre de reporting

Ce reporting extra-financier est réalisé à partir d'indicateurs internationaux et français. Les indicateurs français sont : le taux de travailleurs en situation de handicap, le taux de formation et les indicateurs environnementaux. Les autres indicateurs sont calculés à l'échelle du groupe.

Par ses activités, UPERGY n'est pas concerné par les enjeux liés à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, et ceux liés au respect et au bien-être des animaux. Ces éléments ne sont pas traités dans ce document.

4.6.10 Indicateurs de performance et de suivi

4.6.10.1 Indicateurs sociaux

Indicateurs	2022	2021	2020	Commentaires	Objectifs	ODD
SECURITE						
Nombre d'accidents du travail	4	9	8		Zéro AT	8.8 Droits et Sécurité au travail
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	1	3	5		zéro AT avec arrêt	
Taux de gravité des accidents	N.C	0,19	0,44		0	
Taux de fréquence d'accidents	N.C	9,7	16,16			
Taux d'absentéisme (maladie et AT) (FR)	4%	4,5%	7%		<5%	
DIVERSITE						
Nombre total de collaborateurs/trices au 31 décembre de l'année	297	288	314			
Part des hommes sur effectif total	49,5%	37,7%	52,5%		Maintenir une égalité proche de 50/50	5.1 Fin à toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
Part des femmes sur effectif total	50,5%	62,3%	47,5%			
Part des femmes cadres	41,5%	42,9%	39%			
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	33/40	37/40	38/40	L'écart de rémunération est favorable aux femmes.		
Ecart augmentation individuelle entre les femmes et les hommes	35/35	35/35	25/35			
Part de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	5/10	5/10	5/10			
Index d'égalité H/F	88/100	91/100	80/100		>90	
Taux de discrimination en entreprise	0	0	0		0	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances
Part des travailleurs en situation de handicap	3%	2,4%	4,1%		6%	10.2 Favoriser l'intégration 10.3 Egalité des chances
Taux de salariés de <21 ans	3%				10	
Moyenne d'âge	39 ans	39 ans	40 ans			
Taux de salariés de >50 ans	21%				10	
Pourcentage de salariés en alternance ou en apprentissage	9,7%	3,8%	5%			
Pourcentage de salariés permanents	91%	88%	91%		>90%	

BIEN-ETRE AU TRAVAIL						
Taux de formation (FR)	37%	56%	7,70%		>20%	4.4 Compétences et accès à l'emploi
Taux d'épanouissement des salariés	81%	76%	75%		>75%	
Taux télétravail	12%	9%	7,6%		>10%	
Rotation des effectifs (CDI uniquement)	25%	25%	12%	Tx = (départs)/(effectif au 1er janvier + arrivées)	<15%	
Ratio entre le niveau de rémunération des dirigeants et la rémunération moyenne des salariés	5,3%	5,8				
Ratio entre le salaire le plus haut et le plus bas (FR)	11,7	10,6				
Salaire moyen (FR)	35 047€	32 767 €				
Salaire le plus bas (FR)	19 790	18 027 €				
Ancienneté moyenne	6 ans	6 ans	6 ans			
Pourcentage de salariés ayant eu un entretien annuel de développement	64%	64%				
Salariés en temps partiel	5,4%	6%		Temps partiel sur base volontaire pour favoriser l'équilibre vie personnelle / professionnelle		

4.6.10.2 Indicateur sociétaux

Indicateurs	2022	2021	2020	Commentaires	Objectifs	ODD
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION						
Nombre d'heure de formations sur la corruption	0	25	0		25	16.5 Corruption
EGALITE DES CHANCES						
Montant alloué au mécénat d'associations	7,25k€	20,5k€				
GOUVERNANCE						
Taux de femmes au Conseil d'Administration	57,1%	57,1%	57,1%		50/50	5.1 Mettre fin à toute forme de discrimination envers les femmes 5.5 Egalité aux fonctions directions
Taux de femmes cadres	41.5%	42,9%	39,1%		50/50	

4.6.10.3 Indicateurs environnementaux

Indicateurs	2022	2021	2020	Commentaires	Objectifs	ODD
ACHATS RESPONSABLES						
Nombre de fournisseurs de rang 1 européens	190	178	74		Augmenter le nombre de fournisseurs européens.	12.7
Taux du chiffre d'affaires achat en Europe	51%	50%	61%			Promouvoir des pratiques durables
Emission de GES liés au transport de marchandise (tCO2e)	1600	869	2 206	Données fournies par les transporteurs plus exactes que l'approximation faite en 2020/2019	Diminuer les GES de 4,5% par an.	
Emballages d'expédition (tonnes)		8,1	4,7	Données 2021 pour le groupe, 2020 pour la France.	Diminuer la production d'emballages de 5% par an.	12.5 Réduire la production de déchets
Taux de fournisseurs DM certifiés ISO 20400	0%	5%		DM = Dispositifs Médicaux	Augmenter de 5% par an	
Taux de fournisseurs non DM certifiés ISO 20400	0%	0%		TOP 20 fournisseurs	Augmenter de 5% par an	12.7 Promouvoir les pratiques durables
Taux de fournisseurs DM ayant une démarche RSE	31%	48%		DM = Dispositifs Médicaux	Augmenter de 10% par an	
Taux de fournisseurs non DM ayant une démarche RSE	16%	45%		TOP 20 fournisseurs	Augmenter de 10% par an	
PRODUITS ET SERVICES						
Poids de piles et accumulateurs collectés (kg)	85 921	84288	63 700	Collecte par Screlec, EcoBat et Recylex	Augmenter la collecte de déchets de 5% par an.	12.5 Réduire la production de déchets
Poids feuilles de papier A4 consommées (kg)	22 659	20 820	33 486	Ensemble du parc imprimantes gérées par Koesio	Réduire la consommation de papier de 10% par an.	

AUTRES						
Emissions scope 1 (tCO2e)	150	0	0			
Emissions scope 2 (tCO2e)	185	231	109			
Emissions scope 3 (tCO2e)	15 497	2289	2918	En 2022, le scope 3 a été considéré dans sa globalité, hors utilisation des produits vendus		
Emissions totales (tCO2e)	15 832	2520	3027			
Intensité des émissions (tCO2e/M€ de CA)	361	56	72			
Consommation électrique totale (MWh)	585	667				
Consommation électrique / CA (MWh/M€ de CA)	13,3	14,8				
Consommation de gaz totale (chauffage) (MWh)	N.C	404				
Consommation de gaz (chauffage) / CA (MWh/M€ de CA)	N.C	9,0				
Consommation d'eau (m3)	N.C	1568				
Consommation d'eau / CA (m3/M€ de CA)	N.C	34,8				
Déchets par type et par CA						
DEEE (kg)	1572	1496				12.5 Réduire la production de déchets
DEEE / CA (kg/M€ de CA)	35,8	33				
Carton/papier/plastique souillé (kg)	285	351				
Carton/papier/plastique souillé / CA (kg/M€ de CA)	6,5	8				
Palettes (kg)	15176	14100				
Palettes / CA (kg/M€ de CA)	346	313				
Carton/papier (kg)	21800	6854				
Carton/papier / CA (kg/M€ de CA)	497	152				
Plastique (kg)	560	150				
Plastique / CA (kg/M€ de CA)	13	3				
Total (kg)	39 393	44557				
Total / CA (kg/M€ de CA)	897	990				

5 Etats financiers consolidés au 31/12/2022

5.1 Bilan consolidé

Réf. Note	Actif en EUR	31/12/2022	31/12/2021
6.9 - 7.1	Immobilisations incorporelles	5 184 945	5 459 373
6.10 - 7.2	Immobilisations corporelles	1 423 062	1 282 935
6.7 - 6.11 - 7.3	Immobilisations financières	337 069	161 584
7.4	Participations par mise en équivalence		
	Actif immobilisé	6 945 076	6 903 892
6.12 - 7.6	Stocks et en-cours	12 490 860	9 786 541
	Avances et acomptes versés	373 535	891 169
6.13 - 7.5 - 7.6	Créances clients et comptes rattachés	7 894 655	5 828 839
7.5	Autres créances et comptes de régularisation	1 477 351	2 040 811
6.14	Disponibilités	1 555 929	3 923 555
	Actif circulant	23 792 330	22 470 915
	Total Actif	30 737 406	29 374 807
Réf. Note	Passif	31/12/2022	31/12/2021
	Capital social ou individuel	2 886 040	2 886 040
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 921 475	7 921 475
6.8	Ecart de conversion	-656 730	-274 342
	Réserves	2 212 502	-540 057
	Acomptes sur dividendes		
	Résultat Groupe	1 436 250	2 492 765
7.7	Capitaux propres - Part du groupe	13 799 537	12 485 881
	Intérêts minoritaires		
6.16 - 7.6	Provisions pour risques et charges	474 865	482 982
7.9	Emprunts et dettes financières	8 224 459	8 835 208
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 955 654	3 557 031
7.10	Dettes fiscales et sociales	2 167 064	2 523 975
7.10	Autres dettes et comptes de régularisation	1 115 827	1 489 730
	Dettes	16 463 004	16 405 944
	Total Passif	30 737 406	29 374 807

5.2 Compte de résultat consolidé

Réf. Note	En EUR	31/12/2022	31/12/2021
8.1	Chiffre d'affaires	43 908 603	44 451 588
	Autres produits d'exploitation	450 306	506 985
	Achats et variations de stocks	-24 251 456	-23 775 234
	Autres achats et charges externes	-7 855 738	-7 270 882
	Impôts et taxes	-702 916	-700 452
8.2	Charges de personnel	-9 435 475	-9 391 002
8.3	Dotations aux amortissements des immobilisations	-462 199	-449 049
8.3	Dotations aux provisions	-428 562	-181 168
	Autres charges d'exploitation	-36 391	-63 463
	Charges d'exploitation	-43 172 737	-41 831 250
8.4	Résultat d'exploitation	1 186 172	3 127 323
6.9	Absence de dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		
	Produits financiers	757 259	651 263
	Charges financières	-529 224	-558 366
8.5	Résultat financier	228 035	92 897
	Résultat courant avant impôt	1 414 207	3 220 220
	Produits exceptionnels	946 709	278 271
	Charges exceptionnelles	-506 409	-442 605
8.6	Résultat exceptionnel	440 300	-164 334
	Participation des salariés	0	0
8.7	Impôt sur le résultat	-418 256	-563 121
	Résultat des sociétés intégrées	1 436 251	2 492 765
	Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
	Résultat d'ensemble consolidé	1 436 251	2 492 765
	Résultat groupe	1 436 251	2 492 765

5.3 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Résultat consolidé	1 436 251	2 492 765
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	517 570	329 959
Plus ou moins-values de cession	-166 510	242 215
Impôts différés	-11 462	38 314
Autres		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 775 849	3 103 253
Variation du BFR	-2 656 324	-3 864 018
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-880 475	-760 765
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp. et incorp.	-848 467	-677 691
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corp. et incorp.	596 143	43 051
Variation des immobilisations financières	-91 324	12 331
Variation des actions propres	-10 046	-2 630
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	-463 060	-349 487
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-816 754	-974 426
Variation retenues de garantie liées au factor		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		
Augmentation de capital		
Remboursements d'emprunts, variation de dettes financières et d'intérêts	-1 293 504	-1 103 408
Dividendes versés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 293 504	-1 103 408
Incidence des variations de taux de change	-59 890	144 708
Variations de trésorerie	-3 050 623	-2 693 891
Trésorerie d'ouverture	1 924 284	4 618 175
Trésorerie de clôture	-1 126 339	1 924 284

5.4 Tableau des soldes intermédiaires de gestion

En EUR	31/12/2022	En % du CA	31/12/2021	En % du CA
CHIFFRE D'AFFAIRES	43 908 603	100%	44 451 588	100%
Consommations	-24 251 456	55,2%	-23 775 234	53,5%
MARGE BRUTE	19 657 147	44,8%	20 676 354	46,5%
+ Autres produits d'exploitation	231 592	0,5%	244 360	0,5%
- Autres achats et charges externes	-7 892 129	18,0%	-7 334 345	16,5%
VALEUR AJOUTEE	11 996 610	27,3%	13 586 369	30,6%
- Impôts et taxes	-702 916	1,6%	-700 452	1,6%
- Salaires, traitements, charges	-9 435 475	21,5%	-9 391 002	21,1%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBITDA)	1 858 219	4,2%	3 494 915	7,9%
- Dotations aux amortissements et provisions	-890 761	2,0%	-630 217	1,4%
+ Reprises sur amortissements et provisions	218 714	0,5%	262 625	0,6%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	1 186 172	2,7%	3 127 323	7,0%
+/- Résultat financier	228 035	0,5%	92 897	0,2%
RESULTAT COURANT	1 414 207	3,2%	3 220 220	7,2%
+/- Résultat exceptionnel	440 300	1,0%	-164 334	0,4%
- Participation des salariés	0	0,0%	0	0,0%
- Impôts sur les sociétés	-429 718	1,0%	-524 807	1,2%
+/- Impôts différés	11 462	0,0%	-38 314	0,1%
RESULTAT NET	1 436 251	3,3%	2 492 765	5,6%
+/- Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0,0%	0	0,0%
+/- Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	0	0,0%	0	0,0%
RESULTAT CONSOLIDE	1 436 251	3,3%	2 492 765	5,6%

6 Principes comptables et notes annexes

6.1 Principes Comptables et méthodes d'évaluation

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 29 décembre 2020 homologuant le règlement ANC 2020-01, relatif aux comptes consolidés.

UPERGY étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, le Groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par UPERGY.

6.2 Permanence des méthodes

Conformément à l'application de l'ANC 2020-01, les écarts de conversion actifs et passifs ne sont plus portés au résultat. En revanche, les pertes de change latentes sont provisionnées en charge. Les impacts de l'application de cette nouvelle réglementation ne sont pas significatifs.

6.3 Faits marquants

Le Groupe doit faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine se traduisant par un contexte inflationniste portant sur les coûts de transport, les matières premières, l'énergie, les taux de change et les taux d'intérêt

La société UPERGY SA (France) a procédé à la fermeture des magasins non rentables (Champagne au Mont d'Or et Villeurbanne).

Les formalités de fermeture de la succursale en Belgique sont en cours.

La société Hawk-Woods a changé l'adresse de son siège social et a emménagé, en octobre 2022, dans des nouveaux locaux plus adaptés à son activité opérationnelle.

La cessation d'activités de la société SI UPERGY en Tunisie a été adoptée par son Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2022. Depuis lors, les formalités de fermeture sont en cours.

6.4 Evènements postérieurs à la clôture

La Société a initié des pourparlers avec deux sociétés cibles basées au Royaume-Uni en vue d'une opération de croissance externe.

La Société a décidé de procéder au déménagement, courant du 2^{ème} semestre 2023, de sa filiale UPERGY SARL, située en Tunisie, dans des nouveaux locaux plus fonctionnels et surtout plus grands, permettant de suivre le développement de cette société.

6.5 Dividendes

Comme en 2021, la société n'a pas versé de dividende sur l'exercice 2022.

6.6 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Société	Nationalité	RCS	% d'intérêts	Méthode d'intégration
UPERGY SA 314 Allée des Noisetiers 69760 LIMONEST	Française	LYON 409 101 706	100%	Globale
UPERGY LIMITED Unit 5, Focus Park B90 4QU SOLIHULL	Anglaise	2045875 England and Wales	100%	Globale
UPERGY IBERIA SL Pol. Ind. Cami Ral Carrer Miquel Servet, 9 08850 GAVA	Espagnole	B 65279432	100%	Globale
VDI ITALIA SRL Bicocca, Via Libero Temolo 4 MILANO, 20126	Italienne	CF 08252380962	100%	Globale
UPERGY GmbH Worringer Straße 30 50676 KOLN	Allemande	HRB 70266	100%	Globale
UPERGY LIMITED Unit 4405, 44 th Floor, COSCO Tower 183, Queen's Road Central HONG KONG	Hongkongaise	1029137	100%	Globale
UPERGY SARL 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 24159072010	100%	Globale
SI UPERGY SARL 1, rue du bois ZI Ksar Hicher – La Manouba TUNIS	Tunisienne	B 26212702015	100%	Globale
HAWK-WOODS LIMITED Briscall House, Wotton Road, Kingsnorth Industrial Estate ASHFORD TN23 6LN	Anglaise	2640939 England and Wales	100%	Globale
ENERSTONE SAS 1130 rue de la Piscine 38402 ST MARTIN D'HERES	Française	GRENOBLE 789 316 163	20,31%	Mise en équivalence

Toutes les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de :

- la société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK) : de nationalité anglaise, Filiale à 100% de UPERGY Ltd, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société ENERSTONE : dans laquelle la Société a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 est consolidée par mise en équivalence ;
- la société SCRELEC : dans laquelle la Société a pris une participation de 2% au cours de l'exercice 2017, non consolidée (participation non significative).

La méthode de consolidation par intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;

- éliminer les soldes réciproques dans les comptes de bilan ainsi que les montants résultant d'opérations entre les sociétés du groupe et affectant le compte de résultat ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2022, sur une durée de 12 mois.

A l'exception d'ENERSTONE, toutes les filiales de la société UPERGY étant détenues à 100%, les états financiers consolidés ne font apparaître aucun autre intérêt minoritaire à la clôture des comptes annuels au 31/12/2022.

6.7 Actions propres

Depuis le 7 juin 2010, les titres UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

UPERGY a mis fin, le 9 décembre 2022, au contrat de liquidité conclu le 1^{er} juin 2010 auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont.

A la date du 31/12/2022, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 57 560 actions pour un prix de revient total de 315 919 €.

Au total, les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 79 072 et représentent 1.67 % du capital pour un prix de revient de 402 046 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse :

		31/12/2021	Mouvements 2022			31/12/2022
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	18 282	10 898	7 668		21 512
	Montant	76 081	42 702	32 656		86 127
Contrat de rachat	Nombre de titres	57 560				57 560
	Montant	315 919				315 919
Total	Nombre de titres	75 842	10 898	7 668	0	79 072
	Montant	392 000	42 702	32 656	0	402 046

6.8 Ecarts de conversion

Les comptes des filiales anglaises, tunisiennes et chinoises ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- (1) les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- (2) les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- (3) les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2022	Taux moyen 2021	Taux de clôture au 31/12/2022	Taux de clôture au 31/12/2021
GBP	0,8548	0,8584	0,8869	0,8403
TND	3,2520	3,2858	3,3644	3,2485
HKD	8,2223	9,1856	8,3163	8,8333
CNY	7,0744	7,6069	7,3582	7,1947

L'écart de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

6.9 Immobilisations incorporelles

6.9.1 Ecarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une filiale, l'écart de première consolidation (différence entre le coût d'acquisition et la quote-part correspondante des capitaux propres retraités de la société) est affecté aux différents postes appropriés du bilan. Le solde non affecté constitue l'écart d'acquisition.

La société 1000 et une Piles acquise en 1999 a fait l'objet de fusion absorption par UPERGY en 2000. Le traité de fusion portant sur cette opération a fait ressortir la valorisation de fonds de commerce; les retraitements de consolidation ont affecté ce montant aux écarts d'acquisition.

Les différentes acquisitions ont fait ressortir les écarts suivants:

• ALL BATTERIES	1 808 264 €
• VDI CHINA	2 831 €
• MICROBATT	173 370 €
• HAWK-WOODS	2 657 905 €

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Ecarts d'acquisition	4 279 021	22 023	0	4 301 044

Un écart d'acquisition est identifié dès lors que le coût d'acquisition des titres est supérieur à l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les fonds de commerce sont assimilés à l'écart d'acquisition et suivent le même traitement.

En application du règlement 2015-08, applicable pour la première fois sur l'exercice 2016, la Direction a estimé que les écarts d'acquisition existants avaient une durée de vie non limitée et que par conséquent il n'y avait pas lieu de poursuivre le plan d'amortissement sur 10 ans découlant de l'application des règles comptables antérieures.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est déterminée notamment en fonction de la rentabilité et des perspectives des sociétés concernées en utilisant la méthode des Discounted Cash-Flow.

6.9.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie

Logiciels: Linéaire 5 ans

Les logiciels métiers développés spécifiquement pour l'activité du Groupe sont amortis sur 8 ans.

6.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue.

Constructions	Linéaire	15 ans
Matériels et installations techniques:	Linéaire	3 à 10 ans
Agencements:	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique:	Linéaire	3 ans
Matériel de transport :	Linéaire	3 ans
Mobilier:	Linéaire	4 à 10 ans

6.11 Immobilisations financières

Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

6.12 Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode 'premier entré, premier sorti'. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

6.13 Clients et autres Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

6.14 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le solde du poste disponibilités correspond aux soldes créditeurs en banque.

6.15 Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux, afin de les harmoniser avec les principes de consolidation ainsi que certains reports d'imposition dans le temps, génèrent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

La méthode appliquée est celle du report variable qui tient compte pour le calcul des conditions d'imposition connues à la clôture de l'exercice. Le taux d'impôt différé utilisé au 31/12/2022 pour les engagements de retraite et pour l'activation du déficit fiscal reportable d'UPERGY SA est de 25%.

6.16 Engagement en matière de retraite

Aucun engagement de retraite n'a été contracté en dehors de ceux résultant des obligations légales prévues notamment par les conventions collectives applicables aux sociétés françaises.

Les droits des salariés ont été évalués à partir des salaires, âge et ancienneté et en prenant en considération les coefficients de rotation du personnel au sein du Groupe UPERGY.

Depuis l'exercice 2014, la provision en matière d'engagement de retraite est calculée à partir des paramètres taux de rotation du personnel et taux d'augmentation salariale réels du Groupe UPERGY, alors qu'elle était précédemment calculée à partir de paramètres standard français.

Depuis 2015 ; la provision en matière d'engagement de retraite a été affinée afin de prendre en compte les droits acquis en fonction du nombre d'année de présence pour chaque salarié alors que précédemment le maximum légal était appliqué dans tous les cas.

Depuis 2017, un taux de rotation du personnel nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (version INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux de rotation du personnel a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus des autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements, ...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 0,6%
- âge conventionnel de départ: 67 ans, droits acquis:

- cadres :
 - 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence
 - 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence
 - 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.
- non cadres : - 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.
- taux d'augmentation des salaires cadres et non cadres : 1%

Taux de rotation du personnel (moyenne sur 4 ans)	Cadres	Non cadres
18 à 30 ans	0,00%	19,20%
31 à 40 ans	15,10%	12,73%
41 à 50 ans	9,81%	9,24%
51 à 63 ans	4,91%	9,43%
64 à 67 ans	0,00%	0,00%

Aucune obligation légale n'existant dans les pays où sont implantées les filiales étrangères, aucun engagement de retraite n'a été évalué pour le personnel des sociétés domiciliées dans ces pays.

7 Principaux postes du bilan

7.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	7 417 289				-40 616	7 376 673
Concessions, brevets et droits similaires	342 894				-1 517	341 377
Fonds commercial	906 211		83 000		-17 210	806 001
Autres immobilisations incorporelles	1 755 619	25 301			-5 006	1 775 914
Immobilisations Incorporelles brutes	10 422 013	25 301	83 000	0	-64 349	10 299 965

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	3 138 268				-62 639	3 075 629
Concessions, brevets et droits similaires	247 299	2 751			-1 517	248 533
Fonds commercial	237 029	62 639				299 668
Autres immobilisations incorporelles	1 340 029	155 977			-4 816	1 491 190
Amortissements et provisions	4 962 625	221 367	0	0	-68 972	5 115 020

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	4 279 015	0	0	0	22 023	4 301 038
Concessions, brevets et droits similaires	95 592	0	2 751	0	0	92 841
Fonds commercial	669 179	0	145 639	0	-17 195	506 345
Autres immobilisations incorporelles	415 587	0	130 676	0	-190	284 721
Valeurs nettes	5 459 373	0	279 066	0	4 638	5 184 945

7.2 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	428 418		421 151		-7 267	0
Installations techniques, matériel, outillage	531 758	28 877	516		-13 865	546 254
Autres immobilisations corporelles	2 960 816	752 597	160 300		-35 610	3 517 503
Immobilisations en cours	1 286	41 692				42 978
Immobilisations Corporelles brutes	3 922 278	823 166	581 967	0	-56 742	4 106 735

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	57 119	23 397	79 551		-968	-3
Installations techniques, matériel, outillage	391 708	35 246	279		-9 380	417 295
Autres immobilisations corporelles	2 190 513	244 829	155 503		-13 461	2 266 378
Immobilisations en cours	0					0
Amortissements et provisions	2 639 340	303 472	235 333	0	-23 809	2 683 670

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Constructions	371 299	0	364 997	0	-6 302	0
Installations techniques, matériel, outillage	140 050	0	6 606	0	-4 485	128 959
Autres immobilisations corporelles	770 303	502 971	0	0	-22 149	1 251 125
Immobilisations en cours	1 286	41 692	0	0	0	42 978
Valeurs nettes	1 282 938	544 663	371 603	0	-32 936	1 423 062

7.3 Immobilisations financières

Valeurs brutes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	13 629				-6	13 623
Autres immobilisations financières	276 854	155 750	54 380		-9 960	368 264
Créances rattachées à des participations	26 095					26 095
Immobilisations Financières brutes	316 578	155 750	54 380	0	-9 966	407 982

Amortissements et provisions, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	6 010					6 010
Autres immobilisations financières	122 889				-84 081	38 808
Créances rattachées à des participations	26 095					26 095
Amortissements et provisions	154 994	0	0	0	-84 081	70 913

Valeurs nettes, en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	7 619	0	0	0	-6	7 613
Autres immobilisations financières	153 965	155 750	54 380	0	74 121	329 456
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes	161 584	155 750	54 380	0	74 115	337 069

7.4 Participation mise en équivalence

Le montant de l'écart d'acquisition correspondant aux titres mis en équivalence s'élève à 227 385€, il a été intégré sur la ligne écart d'acquisition. Les titres mis en équivalence concernent la société ENERSTONE et a été déprécié à 100%.

La quote-part de résultat de la société mise en équivalence est nulle sur 2022. Ainsi les participations mises en équivalence sont nulles au 31/12/2022.

7.5 Actifs circulants

En EUR	Valeur brute 31/12/2022	Provisions (cumul dotations)	Reprises (de la période)	Autres mouvements sur provision	Valeur nette 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2021
Matières premières, approvisionnements	56 263				56 263	50 807
Produits intermédiaires finis	764 043				764 043	602 565
Marchandises	13 206 514	-1 741 211	198 253	-6 998	11 670 554	9 133 169
Sous-total Stocks et en-cours	14 026 820	-1 741 211	198 253	-6 998	12 490 860	9 786 541
Avances et acomptes versés sur commandes	373 535	0	0	0	373 535	891 169
Créances clients et comptes rattachés	8 125 767	-250 236	20 460	1 337	7 894 654	5 828 838
Actifs d'impôts différés	384 309	0	0	0	384 309	372 847
Autres créances	636 633				636 633	1 485 371
Comptes de régularisations	456 409				456 409	182 593
Sous-total Autres créances et comptes de régularisation	1 477 351	0	0	0	1 477 351	2 040 811

7.6 Provisions

En EUR	Ouverture	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture 2022
Provisions pour retraites	188 629	50 018				238 647
Provisions pour risques	2 000					2 000
Provisions pour dépréciation	0					0
Provisions sur titres non consolidés	6 010					6 010
Provisions sur autres immo. Financières	148 984				-84 081	64 903
Provisions sur stocks	1 400 686	340 525	-198 253		-6 998	1 535 960
Provisions sur créances clients	212 217	38 019	-20 460		1 337	231 113
Total	1 958 526	428 562	-218 713	0	-89 742	2 078 633

<i>Dont dotations et reprises d'exploitation</i>	428 562	-218 713
<i>Dont dotations et reprises financières</i>	0	0
<i>Dont dotations et reprises exceptionnelles</i>	0	0

En EUR	Reprises	Dont utilisées	Dont non utilisées
Provisions pour retraites	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0
Provisions sur titres non consolidés	0	0	0
Provision sur immo. Incorporelles	0	0	0
Provisions sur stocks	198 253	198 253	0
Provisions sur créances clients	20 460	20 460	0
Total	218 713	218 713	0

7.7 Variation des capitaux propres consolidés

En EUR	Capital	Primes de fusion	Réserves	Résultats	Écarts de conversion	Total Capitaux propres
Capitaux propres 2020	2 886 040	7 921 475	617 863	-768 105	-730 634	9 926 639
Distributions de dividendes						0
Résultat N-1			-768 105	768 105		0
Résultat de l'exercice				2 492 765		2 492 765
Variations des écarts de conversion					58 148	58 148
Variations liées aux actions propres			-2 630			-2 630
Autres variations			-387 185		398 144	10 959
Capitaux propres 2021	2 886 040	7 921 475	-540 057	2 492 765	-274 342	12 485 881
Distributions de dividendes						0
Résultat N-1			2 492 765	-2 492 765		0
Résultat de l'exercice				1 436 250		1 436 250
Variations des écarts de conversion					-371 233	-371 233
Variations liées aux actions propres			-10 046			-10 046
Autres variations			257 791		894	258 685
Capitaux propres 2022	2 886 040	7 921 475	2 200 453	1 436 250	-644 681	13 799 537

7.8 Passage du résultat social au résultat consolidé

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Cumul des résultats sociaux	764 155	2 632 950
Elimination dividendes	0	0
Elimination provisions internes	741 341	0
Dotations/Reprises provisions pour charges	-50 018	-110 024
Variation des impôts différés	11 462	-38 314
Retraitement des différences de change latentes	0	-3 260
Harmonisation des amortissements	-893	11 413
Retraitement dépréciation fonds de commerce sociaux	-62 639	0
Ecritures non passées en social	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Autres retraitements	32 842	0
Quote-part de Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Total	1 436 250	2 492 765

7.9 Emprunts et dettes financières

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 377 286	6 643 560
Concours bancaires courants	2 682 270	1 999 272
Intérêts courus non échus	4 313	1 492
Participations des salariés	94 678	96 621
Dépôts reçus	0	
Autres	65 911	94 263
Total	8 224 459	8 835 208
Ventilation par échéance, en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes à moins d'un an	4 466 009	3 373 574
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	3 758 450	5 398 831
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	62 804
Total	8 224 459	8 835 208

Après deux ans de différé, les 4 prêts Garantis par l'Etat (P.G.E) sont remboursés à compter du second semestre 2022.

7.10 Autres dettes et comptes de régularisation

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fiscales	1 332 515	1 628 842
Dettes sociales	834 549	895 133
Autres dettes	1 111 118	1 013 719
Dettes sur immos et comptes rattachés	4 709	476 020
Comptes de régularisations	0	0
Total	3 282 891	4 013 714

8 Principaux postes du compte de résultat

8.1 Chiffre d'affaires

Ventilation par zone géographique, en EUR	31/12/2022	%	31/12/2021	%
France	22 265 286	50,7%	27 120 756	61,0%
Hors France & export	21 643 317	49,3%	17 330 832	39,0%
Chiffre d'affaires total	43 908 603	100,0%	44 451 588	100,0%

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Marchandises	42 852 111	97,6%	43 198 800	97,2%
Services	1 056 492	2,4%	1 252 788	2,8%
Chiffre d'affaires total	43 908 603	100,0%	44 451 588	100,0%

Contribution de chaque société, en EUR	CA 2022	%	CA 2021	%
UPERGY SA (FR)	23 956 801	55%	25 858 652	58%
UPERGY LIMITED (GB)	14 241 586	32%	11 875 760	27%
HAWK-WOODS (GB)	2 797 737	6%	3 688 477	8%
UPERGY IBERA (ES)	2 526 331	6%	2 479 375	6%
UPERGY GmbH (DE)	386 148	1%	432 908	1%
SI UPERGY (TU)	0	0%	88 438	0%
Succursale belge	0	0%	27 978	0%
VDI ITALIA	0	0%	0	0%
UPERGY CHINA	0	0%	0	0%
UPERGY SARL (TU)	0	0%	0	0%
Chiffre d'affaires total	43 908 603	100%	44 451 588	100%

8.2 Ventilation des effectifs et charges de personnel

En nombre de salariés	31/12/2022	31/12/2021
Employés	200	208
Techniciens / AM	53	38
Cadres	41	42
Total	294	288
En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Rémunérations du personnel	7 133 847	7 127 967
Charges sociales	2 301 628	2 263 035
Total	9 435 475	9 391 002

8.3 Dotations aux amortissements et aux provisions

Reprises, en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Provisions sur créances clients	20 460	5 981
Provisions sur stocks	198 253	256 645
Provisions pour autres charges	0	111 250
Total	218 713	373 876
Dotations en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Amortissements	462 199	449 049
Provisions sur créances clients	38 019	18 224
Provisions sur stocks	340 525	115 377
Provisions pour autres charges	50 018	131 648
Total	890 761	714 298

8.4 Résultat d'exploitation

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Total des produits d'exploitation	44 358 909	44 958 573
Total des charges d'exploitation	43 172 737	41 831 248
Résultat d'exploitation	1 186 172	3 127 325

8.5 Résultat financier

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Reprise sur provisions	296 537	376 110
Gains de change	459 252	274 721
Ecart de conversion	0	0
Autres produits financiers	1 470	432
Total des produits financiers	757 259	651 263
Pertes de change	155 529	62 954
Dotations provisions sur risques et charges fin	239 250	372 093
Intérêts et charges financières	134 442	123 328
Ecart de conversion	3	-9
Total des charges financières	529 224	558 366
Résultat financier	228 035	92 897

8.6 Résultat exceptionnel

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opération de gestion	412 608	76 974
Autres produits exceptionnels	596 740	38 658
Reprises sur provisions et transferts de charges	-62 639	162 639
Total des produits exceptionnels	946 709	278 271
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	44 548	147 689
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	461 861	294 916
Dotations aux provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	506 409	442 605
Résultat exceptionnel	440 300	-164 334

8.7 Impôts sur les sociétés

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Charge d'impôt courante	429 718	524 807
Charge d'impôt différée	-11 462	38 314
Total	418 256	563 121

Preuve d'impôt, En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant IS	1 854 506	3 055 886
IS Théorique	-321 177	-763 972
Ecart de taux d'imposition	0	96 311
Différences permanentes	-174 863	-113 243
Crédit impôt	19 583	5 697
Ecritures de consolidation non fiscalisées	170 871	-21 012
Déficit antérieur non activé	10 370	332 016
Déficit sur l'exercice	-123 039	-99 273
Autres	-1	356
IS Comptabilisé	-418 256	-563 119

8.8 Rémunérations des dirigeants

Dirigeants, fonctions	Rémunération au titre du mandat social (en EUR)	Rémunération au titre du contrat de travail (en EUR)
David BUFFELARD, Président Directeur Général	231 285	0
Thierry BOUVAT, Directeur Général et membre du Conseil d'Administration	15 450	174 008

8.9 Engagements hors bilan

Achat de dollars (USD) à terme en euros (EUR) :

5 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits depuis 2020, selon le détail ci-dessous :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 14/04/2021	4 100 000	1 200 000	1 200 000	0	1,1800
Western Union 14/12/2021	900 000	750 000	750 000	0	1,2050
Western Union 22/12/2021	2 900 000	2 900 000	2 900 000	0	1,1600
Western Union 07/07/2022	3 600 000	0	900 000	2 700 000	1,0200
Western Union 23/09/2022	2 400 000	0	0	2 400 000	0,9700
Total	13 900 000	4 850 000	5 750 000	5 100 000	

Achat de dollars (USD) à terme en livres (GBP) :

2 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits depuis 2020, selon le détail ci-dessous :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 22/12/2021	2 976 200	2 976 200	2 976 200	0	1,2950
Western Union 23/09/2022	5 280 000	0	1 320 000	3 960 000	1,1000
Total	8 256 200	2 976 200	4 296 200	3 960 000	

Achat d'euros (EUR) à terme en livres (GBP) :

Une couverture a été mise en place sur UPERGY dès 2017 afin de couvrir le risque EUR / GBP dans le cadre des ventes intragroupes libellées en GBP à destination de sa filiale UPERGY GB, les contrats en place sont détaillés ci-dessous :

En GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 22/12/2021	2 400 000	2 400 000	2 400 000	0	0,8855
Total	2 400 000	2 400 000	2 400 000	0	

8.10 Transactions entre les parties liées

Aucune transaction conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

8.11 Honoraires des contrôleurs légaux

Conformément à l'article R123-198-9 du Code de Commerce, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est de :

- 28 320 € pour UPERGY SA au titre du contrôle légal des comptes
- 24 000 € pour l'audit des filiales intégrées globalement

Soit un total de 52 320 euros (honoraires figurant au compte de résultat).

9 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2022

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Le paragraphe 2.9 "Ecart d'acquisition" de l'annexe détaille les principaux écarts d'acquisition du Groupe. Les écarts d'acquisition font l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les valeurs recouvrables déterminées à la clôture de l'exercice, et à revoir les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Le paragraphe 2.12 "Stocks" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

CROWE AVVENS AUDIT

Helmi BEN JEZIA

Jean-Pierre EPINAT

10 Comptes annuels sociaux UPERGY relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022

10.1 Actif

Actif en EUR	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé	0		0	0
Immobilisations incorporelles	4 830 003	1 981 372	2 848 631	3 059 811
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	294 874	202 030	92 844	95 596
Fonds commercial	2 865 999	516 649	2 349 350	2 432 350
Autres immobilisations incorporelles	1 669 130	1 262 693	406 437	531 865
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 572 838	2 005 639	567 199	429 411
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	241 890	224 670	17 220	21 533
Autres immobilisations corporelles	2 287 970	1 780 969	507 001	406 592
Immobilisations en cours	42 978		42 978	1 286
Avances et acomptes				
Immobilisations financières	6 175 023	2 404 674	3 770 349	3 984 722
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	4 920 326	1 886 085	3 034 241	3 310 319
Créances rattachées à des participations	504 973	356 036	148 937	148 937
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	749 724	162 553	587 171	525 466
Actif immobilisé	13 577 864	6 391 685	7 186 179	7 473 944
Stocks et en-cours	10 274 935	1 396 084	8 878 851	6 458 992
Matières premières, approvisionnements	28 184		28 184	29 637
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	10 246 751	1 396 084	8 850 667	6 429 355
Créances	13 295 252	2 872 732	10 422 520	11 573 215
Avances et acomptes versés sur commandes	289 604		289 604	891 169
Clients et comptes rattachés	7 674 048	192 533	7 481 515	6 753 285
Autres créances	5 331 600	2 680 199	2 651 401	3 928 761
Capital souscrit et appelé, non versé				
Disponibilités et divers	731 459	0	731 459	1 224 522
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	731 459		731 459	1 224 522
Actif circulant	24 301 646	4 268 816	20 032 830	19 256 729
Charges constatées d'avance	210 682		210 682	140 256
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	56 951		56 951	80 572
Comptes de régularisation	267 633	0	267 633	220 828
Total Actif	38 147 143	10 660 501	27 486 642	26 951 501

10.2 Passif

Passif en eur	31/12/2022	31/12/2021	
Capital social ou individuel	Dont versé : 2 886 040	2 886 040	2 886 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		7 921 475	7 921 475
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		297 375	297 375
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		4 068 298	4 068 299
Report à nouveau		(3 309 425)	(4 418 886)
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(892 971)	1 109 460
Total situation nette		10 970 792	11 863 763
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Capitaux propres		10 970 792	11 863 763
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques		58 951	82 572
Provisions pour charges			
Provisions pour risques et charges		58 951	82 572
Dettes financières		9 818 947	9 646 457
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		8 058 788	8 642 832
Emprunts et dettes financières divers		1 760 159	1 003 625
Dettes d'exploitation		5 996 049	4 739 597
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		197 776	178 073
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 868 400	3 376 263
Dettes fiscales et sociales		929 873	1 185 261
Dettes diverses		605 547	496 220
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		605 547	496 220
Comptes de régularisation		0	0
Produits constatés d'avance			
Dettes		16 420 543	14 882 274
Ecarts de conversion passif		36 356	122 892
Total Passif		27 486 642	26 951 501

10.3 Compte de résultat

En EUR	2022 - 12 mois			2021 12 mois
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	25 982 606	2 927 532	28 910 138	29 935 385
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	714 372	1 620 015	2 334 388	2 601 346
Chiffre d'affaires	26 696 979	4 547 547	31 244 526	32 536 731
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			238 081	314 751
Autres produits			147 784	154 249
Produits d'exploitation			31 630 391	33 005 731
Charges externes			24 812 644	24 515 953
Achat de marchandises			19 942 388	19 128 375
Variation de stock (marchandises)			(2 519 617)	(1 423 578)
Achat de matières premières et autres approvisionnements			547 899	482 239
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 453	413
Autres achats et charges externes			6 840 521	6 328 504
Impôts, taxes et versements assimilés			283 173	345 976
Charges de personnel			6 654 586	6 629 635
Salaires et traitements			4 709 712	4 720 909
Charges sociales			1 944 874	1 908 726
Dotations d'exploitation			578 486	425 060
Dotations aux amortissements sur immobilisations			289 251	341 508
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			289 235	83 552
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			34 056	52 092
Charges d'exploitation			32 362 945	31 968 716
Résultat d'exploitation			(732 554)	1 037 015
Opérations en commun			0	0
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers			676 727	550 321
Produits financiers de participations			100 333	71 885
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			638	525
Reprises sur provisions et transferts de charges			164 653	258 882
Différences positives de change			411 103	219 029
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			1 043 417	318 155
Dotations financières aux amortissements et provisions			798 292	164 653
Intérêts et charges assimilées			155 242	127 833
Différences négatives de change			89 883	25 669
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Résultat financier			(366 690)	232 166
Résultat courant avant impôt			(1 099 244)	1 269 181

Compte de résultat suite

En EUR	2022	2021
Produits exceptionnels	287 508	224 676
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	286 911	23 384
Produits exceptionnels sur opérations en capital	597	38 653
Reprises sur provisions et transferts de charges		162 639
Charges exceptionnelles	100 818	318 960
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 370	35 268
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	88 448	283 404
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		288
Résultat exceptionnel	186 690	(94 284)
Participation des salariés		
Impôt sur le résultat	(19 583)	65 437
Résultat net	(892 971)	1 109 460

10.4 Annexe aux comptes sociaux

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 27 486 642 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 31 244 526 Euros et dégagant une perte de (892 971) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

10.4.1 Faits marquants

Le Groupe doit faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine se traduisant par un contexte inflationniste portant sur les coûts de transport, les matières premières, l'énergie, les taux de change et les taux d'intérêt

La société UPERGY SA (France) a procédé à la fermeture des magasins non rentables (Champagne au Mont d'Or et Villeurbanne).

Les formalités de fermeture de la succursale en Belgique sont en cours.

La société Hawk-Woods a changé l'adresse de son siège social et a emménagé, en octobre 2022, dans des nouveaux locaux plus adaptés à son activité opérationnelle.

La cessation d'activités de la société SI UPERGY en Tunisie a été adoptée par son Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2022. Depuis lors, les formalités de fermeture sont en cours.

10.4.2 Evénements post-clôture

La Société a initié des pourparlers avec deux sociétés cibles basées au Royaume-Uni en vue d'une opération de croissance externe.

La Société a décidé de procéder au déménagement, courant du 2^{ème} semestre 2023, de sa filiale UPERGY SARL, située en Tunisie, dans des nouveaux locaux plus fonctionnels et surtout plus grands, permettant de suivre le développement de cette société.

10.4.3 Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et au règlement ANC 2014-3 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur des périodes de 5 ans au vue de la durée réelle d'utilisation de ces actifs au sein de la société.

B. Fonds de commerce

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC N°2014-03, celles-ci portant sur:

- La définition du fonds commercial
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée
- Le mali technique de fusion

Suite à l'application de ce nouveau règlement, la société a affecté l'intégralité des malis techniques présents à l'actif de son bilan, au sein du poste "fonds commercial" pour un montant de 132 K€.

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, depuis la clôture des comptes 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|------------|
| • Matériels, outillages : | 3 à 10 ans |
| • Matériel de transport : | 3 ans |
| • Agencements, installations générales : | 3 à 10 ans |
| • Matériels de bureau et informatique : | 3 à 10 ans |
| • Mobilier de bureau : | 3 à 10 ans |

D. Participations

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat auquel se rajoute les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cette valeur d'inventaire est la valeur économique estimée par la direction de la société, qui tient notamment compte des capitaux propres mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la participation.

E. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat a été retenu, sauf écart significatif.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation des stocks est constituée, égale à la différence entre la valeur de réalisation estimée et la valeur brute.

F. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe.

G. Provisions réglementées

Néant.

H. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Depuis le 1er janvier 2014, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/USD.

Depuis le 1er janvier 2017, la comptabilisation des achats et des ventes réalisées en dollars s'effectue sur la base d'un cours budget pour toute l'année au lieu d'un taux modifié chaque mois, compte tenu de la mise en place de couverture de risque de change EURO/GBP.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est porté au bilan en «écart de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Achats de dollars (USD) à terme en euros (EUR):

Quatre contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits selon détail ci-dessous :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 14/04/2021	4 100 000	1 200 000	1 200 000	0	1,1800
Western Union 14/12/2021	900 000	750 000	750 000	0	1,2050
Western Union 22/12/2021	2 900 000	2 900 000	2 900 000	0	1,1600
Western Union 07/07/2022	3 600 000	0	900 000	2 700 000	1,0200
Western Union 23/09/2022	2 400 000	0	0	2 400 000	0,9700
Total	13 900 000	4 850 000	5 750 000	5 100 000	

Achat de dollars (USD) à terme en livres (GBP) :

Deux contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits selon le détail ci-dessous :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 22/12/2021	2 976 200	2 976 200	2 976 200	0	1,2950
Western Union 23/09/2022	5 280 000	0	1 320 000	3 960 000	1,1000
Total	8 256 200	2 976 200	4 296 200	3 960 000	

Achat d'euros (EUR) à terme en livres (GBP) :

Une couverture a été mise en place sur UPERGY dès 2017 afin de couvrir le risque EUR / GBP dans le cadre des ventes intragroupes libellées en GBP à destination de sa filiale UPERGY GB, les contrats en place sont détaillés ci-dessous :

En GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 22/12/2021	2 400 000	2 400 000	2 400 000	0	0,8855
Total	2 400 000	2 400 000	2 400 000	0	

I. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à l'article R. 123-198-9 du Code du Commerce, cette information figurant dans l'annexe des comptes consolidés, elle n'est pas à fournir au niveau de l'annexe d'UPERGY SA.

J. Transactions avec les parties liées

Aucune transaction significative conclue à des conditions anormales de marché n'a été identifiée.

L. Actions propres

Depuis le 7 juin 2010, les titres UPERGY ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

UPERGY a mis fin, le 9 décembre 2022, au contrat de liquidité conclu le 1^{er} juin 2010 auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont.

A la date du 31/12/2022, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 57 560 actions pour un prix de revient total de 315 919 €.

Au total, les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 79 072 et représentent 1.67 % du capital pour un prix de revient de 402 046 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2021	Mouvements 2022			31/12/2022
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	18 282	10 898	7 668		21 512
	Montant	76 081	42 702	32 656		86 127
Contrat de rachat	Nombre de titres	57 560				57 560
	Montant	315 919				315 919
Total	Nombre de titres	75 842	10 898	7 668	0	79 072
	Montant	392 000	42 702	32 656	0	402 046

10.5 Informations relatives au bilan

10.5.1 Immobilisations

Valeurs brutes, en EUR	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	4 887 702	25 300	83 000	4 830 002
Matériel et outillages	238 716	3 174	0	241 890
Installations et agencements divers	1 488 865	92 247	94 859	1 486 253
Matériels de transport	94 347	79 900	0	174 247
Matériel de bureau et informatique, mobilier	630 116	60 237	62 883	627 470
Immobilisations en cours	1 286	42 978	1 286	42 978
Immobilisations corporelles	2 453 329	278 537	159 028	2 572 838
Titres de participations et créances rattachées	5 425 299	0	0	5 425 299
Dépôts et cautionnements	256 355	111 455	20 131	347 678
Autres immobilisations financières	392 000	44 296	34 249	402 046
Immobilisations financières	6 073 653	155 750	54 380	6 175 023
TOTAL GENERAL	13 414 685	459 587	296 408	13 577 864

10.5.2 Amortissements

Amortissements en EUR	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	1 311 242	153 481	0	1 464 723
Matériel et outillages	217 183	7 487	0	224 670
Installations et agencements divers	1 166 622	78 180	91 166	1 153 635
Matériels de transport	92 080	14 160	0	106 239
Matériel de bureau et informatique, mobilier	548 033	35 944	62 883	521 094
Immobilisations corporelles	2 023 918	135 769	154 049	2 005 638
TOTAL GENERAL	3 335 160	289 251	154 049	3 470 362

10.5.3 Provisions

Provisions, en EUR	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Provisions pour litiges	2 000	0	0	2 000
Provisions pour pertes de change	80 572	56 951	80 572	56 951
Provisions pour risques et charges	82 572	56 951	80 572	58 951
Immobilisations incorporelles	516 649	0	0	516 649
Titres de participations et créances rattachées	1 610 007	276 078	0	1 886 085
Autres immobilisations financières	478 925	123 745	84 081	518 589
Stocks	1 297 779	251 216	152 911	1 396 084
Clients	156 171	38 019	1 658	192 533
Autres	2 338 681	341 518	0	2 680 199
Provisions pour dépréciations	6 398 213	1 030 576	238 650	7 190 139
TOTAL PROVISIONS	6 480 785	1 087 527	319 222	7 249 090

Dont dotations et reprises d'exploitation

289 235

154 569

Dont dotations et reprises financières

798 292

164 653

Dont dotations et reprises exceptionnelles

0

0

10.5.4 Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances, en EUR	31/12/2022	À 1 an au plus	À plus d'1 an	31/12/2021
Créances rattachées à des participations	504 973		504 973	504 973
Autres immobilisations financières	749 724	1 620	748 104	648 355
Actif immobilisé	1 254 697	1 620	1 253 077	1 153 328
Clients douteux ou litigieux	230 569	230 569	0	186 251
Autres créances clients	7 443 479	7 443 479	0	6 723 206
Personnel et comptes rattachés	6 402	6 402	0	7 230
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	225	225	0	1 330
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	396 498
Taxe sur la valeur ajoutée	186 938	186 938	0	224 203
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0	3 335
Divers	16 769	16 769	0	13 249
Groupe et associés	4 914 704	0	4 914 704	5 332 356
Débiteurs divers	206 562	186 954	19 608	289 240
Actif circulant	13 005 648	8 071 336	4 934 312	13 176 898
Charges constatées d'avance	210 682	210 682		140 256
TOTAL	14 471 027	8 283 638	6 187 389	14 470 482

Dettes, en EUR	31/12/2022	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	2 681 502	2 681 502			1 999 272
- à + de un an	5 377 286	1 704 795	3 672 491		6 643 560
Emprunts et dettes financières divers	98 992	98 992			98 113
Fournisseurs et comptes rattachés	4 868 400	4 868 400			3 376 263
Personnel et comptes rattachés	427 324	427 324			425 313
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	342 735	342 735			338 921
Impôts sur les bénéfices	(96 891)				
Taxe sur la valeur ajoutée	188 221	188 221			297 926
Autres impôts, taxes et assimilés	68 484	68 484			123 101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés	1 661 167			1 661 167	905 511
Autres dettes	605 547	605 547			496 220
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DETTES	16 222 767	10 986 000	3 672 491	1 661 167	14 704 200

10.5.5 Fonds commercial

Fonds commercial, en EUR	31/12/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
Droit au bail	383 189		83 000	300 189
Fonds acquis	516 649			516 649
Fonds résultant d'une réévaluation libre	2 049 160			2 049 160
Total	2 948 999	0	83 000	2 865 999

10.5.6 Produits à recevoir

Produits à recevoir, en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	298 600	129 367
Fournisseurs	164 620	260 039
Social	0	11 130
Fiscal	16 769	
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	479 989	400 536

10.5.7 Charges à payer

Charges à payer, en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 443	14 180
Emprunts et dettes financières divers	17 212	13 946
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	301 963	320 767
Dettes financières	356 618	348 893
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 184 857	1 973 329
Dettes fiscales et sociales	217 956	275 550
Clients	463 377	330 257
Dettes d'exploitation	4 866 190	2 579 136
Autres dettes	5 000	5 000
TOTAL CHARGES A PAYER	5 227 808	2 933 029

10.5.8 Composition du capital social

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Nombre de titres	4 731 213			4 731 213
Valeur nominale	0,61			0,61

10.5.9 Tableau des variations des capitaux propres

En EUR	31/12/2021	Affectation de résultat	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2022
Capital social	2 886 040				2 886 040
Prime d'émission, de fusion	7 921 475				7 921 475
Réserve légale	297 375				297 375
Autres réserves	4 068 298				4 068 298
Report à nouveau	-4 418 886	1 109 460			-3 309 425
Résultat de l'exercice	1 109 460	-1 109 460		-892 971	-892 971
Total capitaux propres	11 863 763	0		-892 971	10 970 792

10.6 Informations relatives au compte de résultat

10.6.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En EUR	31/12/2022	%	31/12/2021	%
France	26 696 979	85,4%	27 120 756	83,4%
<i>dont ventes de marchandises</i>	25 982 606	83,2%	26 267 802	80,7%
<i>dont prestations de services</i>	714 372	2,3%	852 954	2,6%
Export et intracommunautaire	4 547 547	14,6%	5 415 974	16,6%
<i>dont ventes de marchandises</i>	2 927 532	9,4%	3 667 584	11,3%
<i>dont prestations de services</i>	1 620 015	5,2%	1 748 390	5,4%
Chiffre d'affaires total	31 244 526	100,0%	32 536 730	100,0%

10.6.2 Charges et produits exceptionnels

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opération de gestion	286 911	23 384
Produits de cession d'immobilisations	0	38 583
Produits sur cessions d'actions propres	597	69
Autres	0	162 639
Total des produits exceptionnels	287 508	224 676
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	13 954
Pénalités et amendes	5 120	797
Dons	7 250	20 517
Valeur nette comptable des immobilisations	86 693	266 620
Charges sur cessions d'actions propres	1 755	16 785
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	0	288
Total des charges exceptionnelles	100 818	318 960
Résultat exceptionnel	186 690	-94 285

10.7 Autres informations

10.7.1 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En EUR	31/12/2022
Ecart de conversion Actif	56 951
Accroissement de la dette future d'impôt	56 951
C3S et effort de construction	37 070
Provision pour risque financiers	56 951
Ecart de conversion Passif	36 356
Allègement de la dette future d'impôt	130 377

10.7.2 Engagements financiers

En EUR	31/12/2022
Engagements donnés	
Indemnité retraite	238 646
Engagements reçus	
Néant	

Commentaires :

Le montant des engagements de retraite a été valorisé sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la Convention Collective des Commerces de Gros, en tenant compte de la probabilité de vie du personnel jusqu'à l'âge de la retraite.

Ces droits ont été évalués à partir du salaire, de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié et en prenant en considération les coefficients de rotation par tranche d'âge de l'ensemble du personnel.

Depuis 2017, un taux de rotation du personnel nul a été retenu pour la tranche 64 à 67 ans et la table de mortalité INSEE a été mise à jour (INSEE 12-14 au lieu de INSEE 09-11).

Depuis 2018, le calcul du taux rotation du personnel a été revu afin de tenir compte dans les départs uniquement des démissions et non plus d'autres types de sorties (ruptures conventionnelles, licenciements,...).

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- taux d'actualisation: 0,6%

- âge conventionnel de départ: 67 ans, droits acquis:

- cadres :
 - 2/20 de mois par année de présence de 2 à 9 ans inclus de présence
 - 3/20 de mois par année de présence de 10 à 19 ans inclus de présence
 - 4/20 de mois par année de présence à partir de 20 ans de présence sans pouvoir dépasser 6 mois.

- non cadres : - 1/10 de mois par année de présence sans pouvoir dépasser un maximum de 3 mois, pour les salariés ayant 2 ans et plus de présence.

- taux d'augmentation des salaires cadres et non cadres : 1%

Taux de rotation du personnel (moyenne sur 4 ans)	Cadres	Non cadres
18 à 30 ans	0,00%	19,20%
31 à 40 ans	15,10%	12,73%
41 à 50 ans	9,81%	9,24%
51 à 63 ans	4,91%	9,43%
64 à 67 ans	0,00%	0,00%

10.7.3 Effectif moyen

En nombre de salariés	31/12/2022	31/12/2021
Employés	65	81
Agents de maîtrise	42	29
Cadres	33	34
Total	140	144

10.7.4 Rémunération des dirigeants

En EUR	Montants
Membres de l'organe d'administration	24 000
Membres des organes de direction	420 743
Total	444 743

10.7.5 Liste des filiales et des participations

En EUR	Capital	Réserves et report à nouveau	% détention	Valeur comptable des titres		Avances consenties	CA HT 2022	Résultat 2022	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
UPERGYLIMITED (GB)	117 536	2 263 103	100%	3 019 189	3 019 189		15 389 528	1 011 072	
UPERGYIBERIA SL(ES)	850 000	(2 640 519)	100%	850 000	0	2 447 365	2 542 638	(180 138)	
VOI ITALIA SARL(IT)	144 033	(79 817)	100%	473 056	0		13 769	11 177	
UPERGY GmbH (DE)	25 000	(2 204 972)	100%	25 000	0	2 201 349	386 148	(97 333)	
UPERGYLIMITED (HK)	1 143	217 602	100%	2 052	2 052		249 546	(30 917)	
UPERGYSARL(TN)	3 148	51 553	100%	5 500	5 500		628 622	53 335	
SIUPERGYSARL(TN)	188 928	(201 538)	100%	276 078	0	247 574	(2 806)	(34 208)	
ENERSTONE SAS (FR) (1)	180 000	(569 632)	20%	255 941	0		112 295	13 364	

(1) Données 2020

11 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux 2022

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UPERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note D du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire. Nous avons notamment été amenés à revoir et analyser les perspectives de rentabilité des filiales concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale.
- La note B du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des fonds de commerce. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrit pour la valorisation et la dépréciation des fonds de commerce. Nous avons notamment été amenés à revoir et analyser les perspectives de rentabilité des sociétés concernées et la réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la direction générale.

- La note E du paragraphe "Règles et méthodes comptables" de l'annexe décrit les principes comptables applicables à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté à contrôler le respect des principes comptables décrits pour la valorisation et la dépréciation des stocks.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

CROWE AVENS AUDIT

Helmi BEN JEZIA

Jean-Pierre EPINAT

12 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société UPERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

II. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon, le 28 avril 2023

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON

CROWE AVVENS AUDIT

Helmi BEN JEZIA

Jean-Pierre EPINAT

13 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

UPERGY
Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €
Siège social : 314, allée des Noisetiers, 69760 Limonest
409 101 706 R.C.S. Lyon

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de la société UPERGY (ci-après la « Société »), de ses filiales (ci-après la/les « Filiale(s) ») et du groupe (ci-après le « Groupe ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice,
- soumettre à votre approbation l'affectation du résultat,
- vous demandez de bien vouloir renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration dans le cadre du rachat d'actions par la Société d'une partie de ses titres,

Vous prendrez ensuite connaissance :

- Des rapports des Commissaires aux comptes,
- Des comptes annuels.

Nous vous précisons que les chiffres figurant dans le présent rapport ont été arrondis, sauf celui relatif au résultat social d'UPERGY.

Par ailleurs, en application de l'ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2, les sociétés anonymes doivent présenter un rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le Conseil d'Administration de la Société a opté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, pour l'inclusion de ce rapport dans une section distincte du présent rapport de gestion.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices pour la Société mère et pour le Groupe ;
- Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes.

I - SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

1) Activité du Groupe

LE MARCHÉ

UPERGY est une société spécialisée dans le négoce de produits consommables, non stratégiques mais indispensables dans le domaine des piles & batteries.

Elle réalise ainsi des opérations de conception, d'assemblage et de distribution de produits d'énergie embarquée : piles, batteries, accumulateurs, chargeurs et produits d'éclairage portatifs.

La commercialisation des produits est assurée essentiellement par le biais de la vente à distance (par des forces de vente sédentaires et sur internet) et au travers d'un réseau de magasins spécialisés détenus en propre ou par des franchisés.

Au cours de l'exercice, UPERGY a continué la mise en œuvre des plans d'action visant à accélérer progressivement la croissance et à renouer avec la rentabilité dans un contexte de crise économique.

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2022 s'élève à 43.91 M€ contre 44,45 M€ au titre de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires consolidé par nature de revenus se ventile entre ventes de marchandises et de services, selon la répartition suivante :

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2022	%	31/12/2021	%
Marchandises	42 852 111	97,6%	43 198 800	97,2%
Services	1 056 492	2,4%	1 252 788	2,8%
Chiffre d'affaires total	43 908 603	100,0%	44 451 588	100,0%

La répartition du chiffre d'affaires consolidé France/Export est la suivante :

Ventilation par zone géographique, en EUR	31/12/2022	%	31/12/2021	%
France	22 265 286	50,7%	27 120 756	61,0%
Hors France & export	21 643 317	49,3%	17 330 832	39,0%
Chiffre d'affaires total	43 908 603	100,0%	44 451 588	100,0%

Le résultat consolidé Groupe fait ressortir un bénéfice de 1 436 251 € au titre de l'exercice 2022 contre un profit de 2 492 765 € au titre de l'exercice précédent.

LES FAITS MARQUANTS

- La Société doit faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine se traduisant par un contexte inflationniste portant sur les coûts de transport, les matières premières, l'énergie, les taux de change et les taux d'intérêt.
- La Société a procédé à la fermeture de magasins non rentables (Champagne-au-Mont d'Or et Villeurbanne) et à la rationalisation de son réseau de franchisés.
- La société Hawk-Woods a changé l'adresse de son siège social et a emménagé, en octobre 2022, dans des nouveaux locaux plus adaptés à son activité opérationnelle.

2) Activité de la Société mère UPERGY S.A.

La Société exerce principalement une activité d'achat et de distribution ainsi qu'une activité de prestations de services supports (fournitures de prestations de services administratifs, informatiques et logistiques, centralisation de trésorerie).

En 2022, UPERGY S.A. a réalisé un chiffre d'affaires net de 31 244 526 € contre un chiffre d'affaires de 32 536 731 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé au titre de l'exercice 2022 une perte nette de 892 971 € contre un bénéfice de 1 109 460 € au titre de l'exercice précédent.

La Société n'a pas comptabilisé de participation des salariés au titre de l'exercice 2022. Il en a été de même au titre de l'exercice précédent.

Les chiffres UPERGY S.A. ci-dessus intègrent le chiffre d'affaires et le résultat net de la succursale belge dont le détail est fourni ci-après.

➤ UPERGY Succursale Belge

UPERGY a une succursale en Belgique dont l'activité était un magasin sous la marque 1001 Piles Batteries. Cette succursale a été créée en mai 2015. Le magasin a été fermé en avril 2021.

Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2022. Celui de 2021 (4 mois) s'était élevé à 27 978 €. Son résultat net est un bénéfice de 1 295 € contre une perte de (36 772) € au titre de l'exercice précédent.

3) Activités et résultats des Filiales

Nous vous exposons ci-après l'activité des Filiales.

➤ UPERGY Limited (GB)

En 2022, cette société basée en Angleterre a réalisé un chiffre d'affaires de 15 389 529 € contre un chiffre d'affaires de 12 711 506 € au titre de l'exercice précédent.

Elle a réalisé un profit s'élevant à 1 011 072 € contre un résultat positif de 548 996 € au cours de l'exercice précédent.

Cette société est Filiale de la Société depuis le 14 mai 2004.

L'activité de cette société consiste en l'assemblage et la distribution de produits en Grande-Bretagne dans le domaine de l'énergie portable et notamment des batteries. Elle s'est notamment spécialisée sur le lithium-ion.

➤ Hawk-Woods (GB)

UPERGY via UPERGY Limited en Grande-Bretagne a acquis 100% du capital de la société anglaise le 1^{er} février 2019. Elle est spécialisée dans la fabrication des systèmes de batteries pour l'industrie mondiale du cinéma et de la télévision.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2022 de 2 797 737 € contre 3 688 477 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé un profit de 862 468 € contre un profit de 1 277 033 € au titre de l'exercice 2021.

➤ UPERGY Ltd (HK)

Cette société basée à Hong-Kong a été immatriculée le 8 mars 2006. Elle réalise des prestations de sourcing pour le Groupe.

Au cours de l'exercice 2022, son chiffre d'affaires s'est élevé à 249 546 € contre 223 052 € au cours de l'exercice précédent et a dégagé un profit net de 30 753 € contre une perte de (1 524) € au titre de l'exercice précédent.

➤ UPERGY GmbH

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire allemand.

Cette société a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 386 148 € contre 432 908 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de (97 333) € contre une perte de (48 394) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY Iberia**

Cette société, créée fin 2009, assure la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire espagnol.

Cette société a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 2 542 638 € contre 2 505 304 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé une perte de (180 138) € contre une perte de (320 358) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **VDI Italia**

Cette société, créée en mai 2013, assurait la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire italien. La société est en sommeil depuis juin 2018.

Elle a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 13 769 € contre 16 500 € au titre de l'exercice précédent et a dégagé un profit net de 11 177 € contre un profit de 9 755 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **SI UPERGY**

Cette société, créée en novembre 2015, assurait la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire tunisien. Elle a été mise en liquidation au début de l'année 2022.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de régularisation négatif de (2 806) € au titre de l'exercice 2022 contre un chiffre d'affaires de 147 108 € au titre de l'exercice précédent et son résultat ressort en perte de (34 208) € contre une perte de (52 812) € au titre de l'exercice précédent.

➤ **UPERGY SARL**

Cette société, créée fin 2010 et localisée en Tunisie, a pour vocation d'assurer notamment des opérations de sous-traitance d'articles vendus par les diverses entités du Groupe.

En 2022, elle a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 628 622 € pour 553 627 € au titre de l'exercice précédent et dégagé un profit de 53 335 € au titre de l'exercice 2022 contre un profit de 101 238 € au titre de l'exercice précédent.

II – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

En 2022, la Société n'a pas comptabilisé de coûts de recherche et de développement.

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2022, que nous soumettons à votre approbation, ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés. Il est souligné qu'il n'y a pas d'intérêts minoritaires.

Aucune modification des méthodes comptables n'est intervenue au cours de l'exercice par rapport à celles appliquées au titre de l'exercice précédent.

Les principes d'élaboration des comptes consolidés sont conformes à l'arrêté du 29 décembre 2020 homologuant le règlement ANC 2020-01, relatif aux comptes consolidés.

UPERGY étant cotée sur le marché régulé Euronext Growth, le Groupe n'a pas d'obligation d'établir des comptes consolidés sous le référentiel IFRS ; le référentiel français a été retenu par UPERGY.

2. Comptes consolidés

a) Périmètre de consolidation :

Les Filiales inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe, et au sein duquel la Société UPERGY S.A. intervient en qualité de holding, sont les suivantes :

Désignation	Activité	Date d'acquisition ou de création
<u>UPERGY SA</u>	Commercialisation et Distribution et prestations de services aux filiales	NA
<u>UPERGY LTD (GB)</u>	Assemblage et distribution dans le domaine de l'énergie portable en Grande-Bretagne	14-05-2004
<u>HAWK-WOODS</u>	Fabrication de systèmes de batteries avancés en Grande-Bretagne	01-02.2019
<u>UPERGY LTD (HK)</u>	Sourcing	26-04-2007
<u>UPERGY GmbH (DE)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Allemagne	04-12-2009
<u>UPERGY IBERIA SL (ES)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Espagne	20-12-2009
<u>UPERGY SARL (TN)</u>	Sous-traitance et assemblage	16-09-2010
<u>VDI ITALIA SRL</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Italie	22-05-2013
<u>SI UPERGY SARL (TN)</u>	Distribution dans le domaine de l'énergie portable en Tunisie	06-11-2015

Toutes les données des Filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés suivantes sont exclues du périmètre de consolidation de Groupe :

- la société ALLBATTERIES UK (anciennement POWERPACKS UK) : de nationalité anglaise, Filiale à 100% de UPERGY Ltd, non consolidée (plus d'activité depuis 2004) ;
- la société ENERSTONE : dans laquelle la Société a pris une participation de 20,31% au cours de l'exercice 2016 est consolidée par mise en équivalence ;
- la société SCRELEC : dans laquelle la Société a pris une participation de 2% au cours de l'exercice 2017, non consolidée (participation non significative).

b) Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les principaux chiffres ont été les suivants :

Comptes consolidés, en EUR	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Chiffre d'affaires net	43 908 603	44 451 588
Autres produits d'exploitation	450 306	506 985
Résultat d'exploitation	1 186 172	3 127 323
Résultat financier	228 035	92 897
Résultat courant	1 414 207	3 220 220
Résultat exceptionnel	440 300	-164 334
Participation	0	0
Impôt sur le résultat	-418 256	-563 121
Résultat des sociétés intégrées	1 436 251	2 492 765
Résultats des sociétés mises en équivalences	0	0
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions	0	0
Résultat Groupe	1 436 251	2 492 765

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à 13 799 537 € contre 12 485 881 € au titre de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 30 737 406 € contre 29 374 807 € au titre de l'exercice précédent.

3. Comptes sociaux de UPERGY SA et délais de paiements

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les chiffres suivants ont été atteints

Comptes sociaux, en EUR	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Chiffre d'affaires net	31 244 526	32 536 731
Produits d'exploitation	31 630 391	33 005 731
Charges d'exploitation	32 362 945	31 968 712
Résultat d'exploitation	-732 554	1 037 019
Produits financiers	676 727	550 320
Charges financières	1 043 417	318 156
Résultat financier	-366 690	232 164
Résultat courant avant impôt	-1 099 244	1 269 183
Produits exceptionnels	287 508	224 675
Charges exceptionnelles	100 818	318 961
Résultat exceptionnel	186 690	-94 286
Participation des salariés	0	0
Impôt sur les bénéfices	19 583	-65 437
Résultat net de l'exercice	-892 971	1 109 460

4. Les délais de paiements

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, aussi bien pour les fournisseurs que les clients, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice et dont le terme est échu. Ces montants seront ventilés par tranches de retard.

UPERGY 31/12/2022	article D 441. L 1 : factures reçues non réglées à la date						article D 441. L 2 : factures émises non réglées à la date					
	non echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total echu (1 jour et plus)	non echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total echu (1 jour et plus)
(A) tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	52					526	4 799					3 417
Montant total des factures HT	228 605	792 829	33 504	-137	626	826 823	3 178 126	625 479	412 635	202 231	1 354 543	2 594 888
Pourcentage des achats HT de l'exercice	1%	3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du CA de l'exercice							10%	2%	1%	1%	4%	8%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				0						250		
Montant HT total des factures exclues				0						492 022		
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement						Delais légaux						Delais légaux

UPERGY 31/12/2021	article D 441. L 1 : factures reçues non réglées à la date						article D 441. L 2 : factures émises non réglées à la date					
	non echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total echu (1 jour et plus)	non echu	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total echu (1 jour et plus)
(A) tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	241					911	5 367					4 680
Montant total des factures HT	463 343	755 086	0	22 362	0	777 448	5 139 129	487 242	92 897	34 942	243 080	858 161
Pourcentage des achats HT de l'exercice	2%	3%	0%	0%	0%	3%						
Pourcentage du CA de l'exercice							16%	1%	0%	0%	1%	3%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes ou créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				39						309		
Montant HT total des factures exclues				62 169						157 041		
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement						Delais légaux						Delais légaux

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société aux cours des cinq derniers exercices.

5. Analyse de la situation financière du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Au 31 décembre 2022, l'endettement net consolidé est de 6 668 530 contre 4 911 653 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres consolidés du Groupe s'élèvent à 13 799 537 € contre 12 485 881 € au titre de l'exercice précédent.

➤ **Disponibilités, flux de trésorerie et endettement consolidés**

Les disponibilités se sont élevées à 1 555 929 € au 31 décembre 2022 contre 3 923 555€ au titre de l'exercice précédent. Le poste disponibilités correspond essentiellement aux soldes créditeurs en banques.

L'endettement financier est réparti ainsi :

Ventilation par nature, en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 377 286	6 643 560
Concours bancaires courants	2 682 270	1 999 272
Intérêts courus non échus	4 313	1 492
Participations des salariés	94 678	96 621
Dépôts reçus	0	
Autres	65 911	94 263
Total	8 224 459	8 835 208
Ventilation par échéance, en EUR	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts et dettes à moins d'un an	4 466 009	3 373 574
Emprunts et dettes de 1 à 5 ans	3 758 450	5 398 831
Emprunts et dettes à plus de 5 ans	0	62 804
Total	8 224 459	8 835 208

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie consolidée pour les exercices 2022 et 2021.

En EUR	31/12/2022	31/12/2021
Résultat consolidé	1 436 251	2 492 765
Résultat des sociétés mise en équivalence		
Amortissements et provisions (hors actifs circulants)	517 570	329 959
Plus ou moins-values de cession	-166 510	242 215
Impôts différés	-11 462	38 314
Autres		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	1 775 849	3 103 253
Variation du BFR	-2 656 324	-3 864 018
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-880 475	-760 765
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp. et incorp.	-848 467	-677 691
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corp. et incorp.	596 143	43 051
Variation des immobilisations financières	-91 324	12 331
Variation des actions propres	-10 046	-2 630
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	-463 060	-349 487
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-816 754	-974 426
Variation retenues de garantie liées au factor		
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		
Augmentation de capital		
Remboursements d'emprunts, variation de dettes financières et d'intérêts	-1 293 504	-1 103 408
Dividendes versés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 293 504	-1 103 408
Incidence des variations de taux de change	-59 890	144 708
Variations de trésorerie	-3 050 623	-2 693 891
Trésorerie d'ouverture	1 924 284	4 618 175
Trésorerie de clôture	-1 126 339	1 924 284

5. Gestion des risques financiers

Risques de change :

La Société a identifié deux types de risque de change auxquels elle peut se trouver exposée.

Le premier résulte de la conversion en euros dans ses états financiers, des comptes de sa Filiale britannique UPERGY Ltd tenus en livres sterling. Les risques de conversion du dinar tunisien et de la monnaie Hongkongaise sont considérés comme non-significatifs.

Le second est relatif à l'activité opérationnelle de la Société et de sa Filiale UPERGY Limited (GB).

L'essentiel des ventes du Groupe est facturé en Euros,

Achat de dollars (USD) à terme en euros (EUR) :

5 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits depuis 2021, selon le détail ci-dessous :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 14/04/2021	4 100 000	1 200 000	1 200 000	0	1,1800
Western Union 14/12/2021	900 000	750 000	750 000	0	1,2050
Western Union 22/12/2021	2 900 000	2 900 000	2 900 000	0	1,1600
Western Union 07/07/2022	3 600 000	0	900 000	2 700 000	1,0200
Western Union 23/09/2022	2 400 000	0	0	2 400 000	0,9700
Total	13 900 000	4 850 000	5 750 000	5 100 000	

Achat de dollars (USD) à terme en livres (GBP) :

2 contrats d'achat de dollars à terme ont été souscrits depuis 2021, selon le détail ci-dessous :

En USD	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 22/12/2021	2 976 200	2 976 200	2 976 200	0	1,2950
Western Union 23/09/2022	5 280 000	0	1 320 000	3 960 000	1,1000
Total	8 256 200	2 976 200	4 296 200	3 960 000	

Achat d'euros (EUR) à terme en livres (GBP) :

Une couverture a été mise en place sur UPERGY dès 2017 afin de couvrir le risque EUR / GBP dans le cadre des ventes intragroupes libellées en GBP à destination de sa Filiale UPERGY GB, les contrats en place sont détaillés ci-dessous :

En GBP	Montant à la souscription	Solde au 31/12/2021	Montant échu en 2022	Solde au 31/12/2022	Taux nominal
Western Union 22/12/2021	2 400 000	2 400 000	2 400 000	0	0,8855
Total	2 400 000	2 400 000	2 400 000	0	

Risques de taux :

A ce jour, la nature et les conditions d'endettement de la Société ne nécessitent pas la mise en place d'outils de couverture des variations de taux.

Risques clients :

En matière de risque clients, le Groupe n'a pas recours à une assurance-crédit et ce, compte tenu d'une faible sinistralité historique.

6. Progrès réalisées et difficultés rencontrées

Comme les années précédentes, la Société continue de poursuivre la maîtrise de ses coûts visant à accroître sa rentabilité.

Les difficultés opérationnelles portent toujours sur les conséquences de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine et les effets des hausses des coûts de transport et des matières premières.

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La Société a décidé de procéder au déménagement, courant du 2^{ème} semestre 2023, de sa filiale UPERGY SARL, située en Tunisie, dans des nouveaux locaux plus fonctionnels et surtout plus grands, permettant de suivre le développement de cette société.

V- PERSPECTIVES POUR 2023

Les plans d'actions et l'organisation devraient contribuer à renforcer la rentabilité du Groupe cette année, mais celle-ci reste soumise aux incertitudes et aléas du contexte économique actuel instable lié (i) aux effets post-COVID encore palpables 3 ans après et (ii) à la crise déclenchée par la guerre en Ukraine dont l'ensemble des répercussions ne sont pas prévisibles à ce stade.

Dans le cadre de ses perspectives de développement à l'international, la Société étudie toutes opportunités de croissance externe.

VI - AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL DE UPERGY S.A.

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte de 892 971 €, au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons l'absence de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

En EUR	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020	Exercice 31/12/2019
Nombre d'actions	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Dividende net unitaire	0,00	0,00	0,00
Dividende total (a)	0,00	0,00	0,00

VII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT DE UPERGY SA

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses et charges ainsi visées non déductibles fiscalement, pour un montant de 35 835 € et que l'impôt estimé en raison desdites dépenses et charges s'est élevé à 8 959 €.

VIII - FILIALES ET PARTICIPATIONS DE UPERGY SA

Nous vous avons exposé l'activité des Filiales en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des Filiales et participations figure en annexe des comptes sociaux.

Nous vous informons n'avoir pris aucune participation au cours de l'exercice 2022.

IX - SOCIETES CONTROLEES AU 31/12/2022 PAR UPERGY SA

Nous vous renvoyons au point I.3 du présent rapport.

X – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE ET AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX

SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion du capital que représentent, au dernier jour de l'exercice 2022, les actions détenues par le personnel de la

25,64% du capital social. L'augmentation de capital a été intégralement souscrite et close le 9 janvier 2007. Puis, conformément au paragraphe 1.4 et au chapitre 3 des Règles d'Alternext, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Alternext des 4 875 000 actions composant le capital de la société UPERGY S.A. L'introduction des actions de la société UPERGY sur Alternext a eu lieu le 22/01/2007.

Enfin, le 07 juin 2010, les titres d'UPERGY S.A. ont rejoint le Groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Alternext Paris, devenu depuis Euronext Growth.

Evolution du capital

Au cours de l'exercice le capital a évolué de la façon suivante :

- Nombre d'actions composant le capital social au début de l'exercice : 4.731.213
- Nombre d'actions composant le capital social à la fin de l'exercice : 4.731.213

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2022 (article L. 233-13 du Code de commerce)

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 4.731.213 actions de 0,61 € de nominal chacune, réparties de la façon suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
Actions au nominatif :				
HELER*	2 470 083	52,21%	4 940 166	65,66%
Christian DUTEL	1	0,00%	2	0,00%
Thierry BOUVAT	149 028	3,15%	298 056	3,96%
David BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Damien BUFFELARD	1	0,00%	2	0,00%
Hélène BUFFELARD	2	0,00%	4	0,00%
LAFAYETTE CAPITAL	948 682	20,05%	1 198 682	15,93%
Divers	3 106	0,07%	6 212	0,08%
Total Actions au nominatif	3 570 904	75,48%	6 443 126	85,63%
Total Actions au porteur	1 081 237	22,85%	1 081 237	14,37%
Actions auto-détenues	79 072	1,67%	21 512	0,29%
TOTAL GENERAL (hors droits de vote actions auto-détenues)	4 731 213	100,00%	7 524 363	100,00%

* HELER est la Holding de M. David BUFFELARD.

Droit de vote double

Nous vous rappelons que conformément aux stipulations de l'article 8.3 de vos statuts, il est attribué un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ; la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2006 ayant institué ce droit, étant prise en compte y compris lorsque l'action provient d'un regroupement d'actions existantes.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double au 31 décembre 2022 sont visées ci-dessus.

Franchissement de seuil

Nous n'avons été avisés d'aucuns autres franchissements de seuils au cours de l'exercice 2022.

XV – ACTIONS AUTO-DETENUES – CONTRAT DE LIQUIDITE - RECONDUCTION DU PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS

Actions auto-détenues

Depuis le 07 juin 2010, les titres de la Société ont rejoint le groupe de cotation E2 (société ayant fait une offre au public) d'Euronext Growth.

UPERGY a mis fin, le 9 décembre 2022, au contrat de liquidité conclu le 1^{er} juin 2010 auprès de la société de Bourse Gilbert Dupont.

A la date du 31/12/2022, le nombre d'actions propres détenues au travers du contrat de rachat d'actions s'élève à 57 560 actions pour un prix de revient total de 315 919 €.

Au total, les actions auto-détenues dans le cadre de ces deux contrats s'élèvent à 79 072 et représentent 1.67 % du capital pour un prix de revient de 402 046 €.

Le tableau ci-dessous en fait la synthèse.

		31/12/2021	Mouvements 2022			31/12/2022
			Achats	Ventes	Annulation	
Contrat de liquidité	Nombre de titres	18 282	10 898	7 668		21 512
	Montant	76 081	42 702	32 656		86 127
Contrat de rachat	Nombre de titres	57 560				57 560
	Montant	315 919				315 919
Total	Nombre de titres	75 842	10 898	7 668	0	79 072
	Montant	392 000	42 702	32 656	0	402 046

Reconduction du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale réunie le 24 mai 2022 a conféré à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la société pour une durée de 18 mois venant à expiration le 24 novembre 2023.

Votre Conseil considère opportun de bénéficier d'ores et déjà d'une telle autorisation pour une nouvelle durée de 18 mois ; cette nouvelle autorisation mettant fin à la précédente pour la fraction non utilisée. Dès lors, conformément aux dispositions de l'article L 225-209-1 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation l'autorisation de conférer à votre Conseil d'Administration le pouvoir d'acquérir des actions propres dans la limite de 10% du capital social de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient les suivants :

L'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation, assurer la couverture de titres de créance donnant accès au capital.

- conserver des actions et, le cas échéant, les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, sous réserve que les rachats effectués dans ce cadre n'excédant pas 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, en application de toute résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'assemblée générale et relative à l'autorisation de la réduction du capital,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Pour la mise en œuvre de ce programme, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, notamment pour acquérir, céder, échanger ou encore transférer les actions de la Société.

Toutefois, le prix maximum d'acquisition par action ne pourra excéder 7 € hors frais et commissions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2 758 345 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2022 compte tenu des 79 072 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 311 849 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le prix et le maximum du nombre d'actions de la Société objet du présent programme de rachat d'actions propres pourront être ajustés par le Conseil d'administration des fonctions des éventuelles opérations sur le capital de la Société.

L'autorisation serait accordée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'assemblée générale et remplacerait l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 24 mai 2022.

XVI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce nous vous présentons dans la présente section les informations relatives au gouvernement d'entreprise.

- INFORMATIONS RELATIVES AU MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous rappelons que la Société UPERGY S.A. a adopté le 19 mai 2009 la forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

A ce jour les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général ;
- M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- M. Roland TCHENIO, Administrateur ;
- Mme Marie CHAPALAIN, Administratrice ;
- Mme Eugénie NDIAYE, Administratrice ;
- Mme Hélène CAMPOURCY, Administratrice ;
- Mme Carole BUFFELARD, Administratrice.

Les quatre Administratrices ont été nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2020 pour une durée de quatre exercices qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les mandats de Messieurs David BUFFELARD, Thierry BOUVAT et Roland TCHENIO ont été nommés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 et leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes 2024.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 mai 2021, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

Ensuite, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de cet exercice, établie sur la base des informations communiquées par chaque intéressé.

Monsieur David BUFFELARD :

- Président du Conseil d'administration et Directeur Général de UPERGY S.A.;
- Gérant de BUFFIPAR ;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Administrateur de BRD FINANCE ;
- Gérant & Administrateur de la société HELER ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Gérant (Sole Director) de UPERGY LTD (HK) ;
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES) ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TN) ;

- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Président de l'Association MIDDLENEXT ;
- Administrateur de l'Association The LYINC

Madame Eugénie NDIAYE:

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Présidente de NAHUEL (S.A.S.U) ;
- Présidente de l'association LAISSER FLEURIR ;
- Membre de la commission de normalisation Responsabilité sociale / Développement durable.

Monsieur Thierry BOUVAT :

- Administrateur et Directeur Général Délégué de UPERGY S.A.;
- Director de UPERGY Limited (GB) ;
- Director de HAWK-WOODS (GB) ;
- Co-Gérant de UPERGY IBERIA (ES);
- Co-Gérant de VDI Italia ;
- Co-Gérant de UPERGY SARL (TN);
- Co-Gérant de SI UPERGY SARL (TN) ;
- Co-Gérant de UPERGY GmbH (DE) ;
- Administrateur de SCRELEC SA.

Monsieur Roland TCHENIO:

- Administrateur de la société UPERGY S.A ;
- Administrateur de FONDATION ALPHAOMEGA ;
- Président de la SAS TT Investissements ;
- Gérant de SCI MAURYLAND ;
- Gérant de SCI Boulevard Lannes ;
- Administrateur de l'Association Coup de Pouce

Madame Marie CHAPALAIN:

- Administratrice de la société UPERGY S.A.

Madame Hélène CAMPOURCY:

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Administratrice Pacte PME ;
- Présidente de UMANTEX SAS ;
- Vice-Présidente de l'Association Comité Richelieu ;
- Présidente de l'Association Think Innov' ;
- Membre du Comité de Gouvernance externe d'innovation de rupture Naval Group ;
- Gérante SCI Laroque.

Madame Carole BUFFELARD:

- Administratrice de la société UPERGY S.A ;
- Administratrice Société HELER ;
- Gérante SARL SUCCESS.

- **REMUNERATION ET OPERATIONS SUR TITRES CONCERNANT LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX DE UPERGY SA**

Rémunération des dirigeants et de l'activité des Administrateurs

M. David BUFFELARD, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, a perçu au cours de l'exercice 2022, la somme de 231 285 € pour l'exercice de son mandat.

Au cours de l'exercice 2022, M. Thierry BOUVAT, Administrateur et Directeur Général Délégué, a été rémunéré au titre de son mandat social pour 15.450 € et a perçu un traitement brut de 174 008€ au titre de son contrat de travail.

Seuls les Administrateurs indépendants ont perçu une rémunération pour leur activité au cours de l'exercice 2022. Madame Hélène CAMPOURCY, Madame Eugénie NDIAYE et Madame Marie CHAPALAIN ont perçu au cours de l'exercice 2022, la somme de 6.000 € au titre de leur mandat social.

Monsieur Roland TCHENIO n'a pas souhaité percevoir une rémunération au cours de l'exercice 2022 et a demandé ce que la rémunération prévue (6.000 €) soit versée à l'association Coup de Pouce.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

Néant

- **AUTORISATIONS ET DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION OU DE REDUCTION DU CAPITAL OU DE RACHAT D' ACTIONS**

Nous vous présentons ci-dessous, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations et réductions de capital. Nous incluons également les autorisations conférées en matière de rachat d'actions et de réduction du capital.

Tableau des autorisations et délégations conférées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration

<i>Autorisations/Délégations</i>	<i>Date Assemblée</i>	<i>Résolutions</i>	<i>Durée</i>
<i>Rachat d'actions de la Société *</i>	<i>29.05.2020</i>	<i>5^{ème} résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Rachat d'actions de la Société *</i>	<i>28.05.2021</i>	<i>5^{ème} résolution</i>	<i>18 mois</i>
<i>Rachat d'actions de la Société *</i>	<i>24.05.2022</i>	<i>5^{ème} résolution</i>	<i>18 mois</i>

*Le détail sur l'utilisation de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions figure au point XV du rapport de gestion.

- **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Vous prendrez connaissance du rapport des Commissaires aux comptes en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, il n'est intervenu, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de UPERGY et, d'autre part, une autre société dont UPERGY possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, aucune convention qui ne serait pas courantes ou conclues à des conditions anormales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE I

TABLEAU DES RESULTATS SOCIAUX DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY S.A.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040
Nombre des actions ordinaires existantes	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	37 974 923	37 238 243	34 064 659	32 536 731	31 244 526
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-390 965	-1 387 289	478 326	1 102 103	145 002
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	65 437	-19 583
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-390 965	-1 387 289	-1 107 366	1 109 460	-892 971
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	-0,08	-0,29	0,10	0,22	0,03
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,26	-0,29	-0,23	0,23	-0,19
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	164	167	152	140	128
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 882 797	4 986 978	4 705 766	4 720 909	4 709 712
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 928 996	1 971 235	1 903 805	1 908 726	1 944 874

ANNEXE II

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERES ANNEES DE UPERGY CONSOLIDE

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040	2 886 040
Nombre des actions ordinaires existantes	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213	4 731 213
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	43 105 103	44 237 034	42 078 623	44 451 588	43 908 603
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	262 483	592 729	178 286	3 256 822	2 448 408
Impôts sur les bénéfices	-74 960	99 619	366 045	563 121	418 256
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	337 443	493 110	-768 105	2 492 765	1 436 251
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,07	0,10	-0,04	0,57	0,43
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,13	-0,08	-0,16	0,53	0,30
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	272	302	283	273	274
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 652 990	7 369 855	6 982 203	7 127 967	7 133 847
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 154 785	2 222 746	2 130 179	2 263 035	2 301 628

ANNEXE III

UPERGY

Société anonyme au capital de 2.886.039,93 €
Siège social : 314, Allée des Noisetiers, 69760 Limonest
409 101 706 R.C.S. Lyon

Honoraires des contrôleurs légaux
(Article 222-8 du Règlement intérieur de l'AMF)
Les Co-commissaires aux comptes de la Société sont :

- Le cabinet Grant Thornton
44, Quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06

- Le cabinet Crowe Avvens Audit
14, Quai du Commerce 69009 Lyon

Montant HT en EUR	CROWE AVVENS	CROWE AVVENS	GRANT THORNTON	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Audit -Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés : - Emetteur - Filiales intégrées globalement -Autres diligences et prestations directement liées à la mission des C.A.C. : - Emetteur - Filiales intégrées	14 160	14 160	14 160 24 000	14 160
Sous-total	14 160	14 160	38 160	14 160
Autres prestations rendues à l'émetteur et filiales intégrées: - Juridique, fiscal, social - Technologie de l'information - Audit interne - Autres				
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	14 160	14 160	38 160	14 160

14 Projet de résolutions

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2023

PROJET DE RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration, lesquels se traduisent par une perte de 892 971 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 35 835 € et la charge d'impôt estimée d'un montant de 8 959 €.

En conséquence, elle donne quitus aux mandataires sociaux de la Société pour l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve lesdits comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesquels font ressortir un résultat d'ensemble consolidé, après intégration des résultats des sociétés mises en équivalence et dotation aux amortissements des écarts d'acquisitions, en bénéfice pour 1 436 251 €.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit une perte de 892 971 € au poste « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution (approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, prend acte de la convention mentionnée au dit rapport qui s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (Renouvellement du programme de rachat d'actions).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant le capital social de la Société. Les objectifs d'un tel programme de rachat d'actions seront les suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI),
- l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par la loi, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- conserver et remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans le respect de la réglementation applicable et dans la limite de 5% du capital,
- l'annulation des actions acquises, sous réserve dans ce dernier cas, du vote par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution spécifique à cet effet.
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique, et, notamment, par voie de transferts de blocs de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

Le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 7 euros par action (hors frais et commission).

Le nombre d'actions à acquérir, dans la limite du plafond légal de 10,00 % du capital social, est de 473.121 actions.

A titre indicatif, le montant maximum théorique que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 7 € (cours maximum d'achat autorisé), hors frais et commission, s'élèverait à 2 758 345 € sur le fondement du capital social au 31 décembre 2022 compte tenu des 79 072 actions déjà auto-détenues par la Société à cette date, et à 3 311 849 € pour une base théorique ne déduisant pas lesdites actions auto-détenues.

Le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation, l'assemblée générale déléguant au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour se faire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en préciser les termes et en arrêter les modalités, passer tous ordres, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, procéder aux éventuelles réallocations des actions au sein des finalités envisagées ci-dessus, dans les conditions permises par la loi, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois (18) à compter de la présente assemblée et met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 mai 2022 dans sa cinquième résolution.

Sixième résolution (Nomination de la société Lafayette Capital).

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer la société Lafayette Capital, dont le siège social est sis 102Bis, rue de Miromesnil, 75008 Paris, en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'administration actuellement en fonction, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

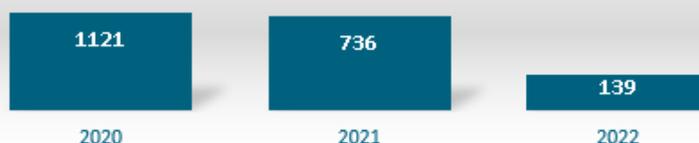
Septième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités afférentes aux résolutions adoptées.

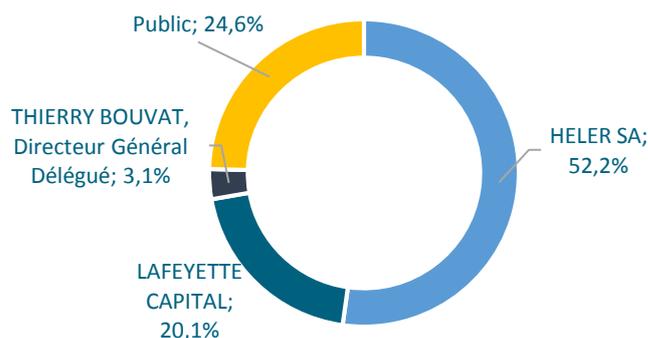
15 Informations boursières

Date d'introduction	22/01/2007
Prix d'introduction	5,60 €
Cours au 31/12/2022	3,68 €
Cours le plus haut sur 2015	6,90 €
Cours le plus bas sur 2015	5,46 €
Cours le plus haut sur 2022	4,24 €
Cours le plus bas sur 2022	3,28 €
Cours le plus haut sur 2021	4,86 €
Cours le plus bas sur 2021	3,60 €
Cours au 23/03/2023	3,56 €
Capitalisation boursière au 23/03/2023	16 843 118 €
Capitalisation boursière au 31/12/2022	17 410 864 €
Nombre de titres	4 731 213
Nombre de titres au flottant	1 163 420
Flottant au 31/12/2022	24,6%
Capital au 31/12/2022	2 886 039,93 €
Nominal	0,61 €
Code ISIN	FR0010337865
Code Reuters	ALUPG.PA1
Marché	Euronext Growth
Type de cotation	Continue
Listing sponsor	Crédit du Nord
Contrat de liquidité	Gilbert Dupont

Nombre de titres échangés (moyenne journalière)



Actionnariat au 31/12/2022



16 Responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Limonest, le 27 avril 2023

David BUFFELARD
Président-Directeur Général

INFORMATION FINANCIERE

Responsables de l'information financière :

Monsieur David BUFFELARD, Président-Directeur Général
Monsieur Aristide BADO, Directeur Administratif et Financier

Tel : 04 72 52 20 00

Email : finances@upergy.com

Site internet : www.upergy.com

UPERGY est coté sur Euronext Growth by Euronext Paris – code ISIN : FR0010337865